

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

Rapport sur la situation en matière de développement durable

Année 2021



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20220316-21_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2022

Affichage : 23/03/2022

SOMMAIRE

I. PREAMBULE	3
I. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE	5
1. LE CADRE INTERNATIONAL, NATIONAL ET REGIONAL	5
2. L'INTERCOM : UN TERRITOIRE 100% ENERGIES RENOUVELABLES EN 2040	8
II. LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	10
1. PRESERVER LA BIODIVERSITE ET LES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES	10
2. LA GESTION DES EAUX A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT	12
3. L'EPURATION DES EAUX USEES	13
4. LA LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT	15
III. LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS	16
1. FAVORISER L'INSERTION ET L'ACCES A L'EMPLOI AVEC LES CHANTIERS D'INSERTION	16
2. PRENDRE SOIN DE NOS AINES	18
3. UNE ACTION PUBLIQUE PARTICIPATIVE ET DE PROXIMITE	19
4. INFORMER ET ACCOMPAGNER LES CITOYENS	20
IV. LA SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS ET L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS	
1. LES STRUCTURES D'ACCUEIL ENFANCE JEUNESSE	21
2. LA POLITIQUE CULTURELLE, SPORTIVE ET EDUCATIVE	22
3. L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE AU C.C.R.I.L.	25
4. DES ENGAGEMENTS FORTS DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INTERCOM	26
V. DES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE	
1. AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE	27
2. TENDRE VERS UN HABITAT DURABLE ET SOLIDAIRE	28
3. FAVORISER LA MOBILITE DURABLE	30
4. DEVELOPPER ET SOUTENIR DES FILIERES AGRICOLES DURABLES DE PROXIMITE	31
5. REDUIRE LA PRODUCTION DES DECHETS ET DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE	35
6. DEVELOPPER UN TOURISME DURABLE	37
7. DEVELOPPER L'ACHAT PUBLIC RESPONSABLE	38

I. PREAMBULE

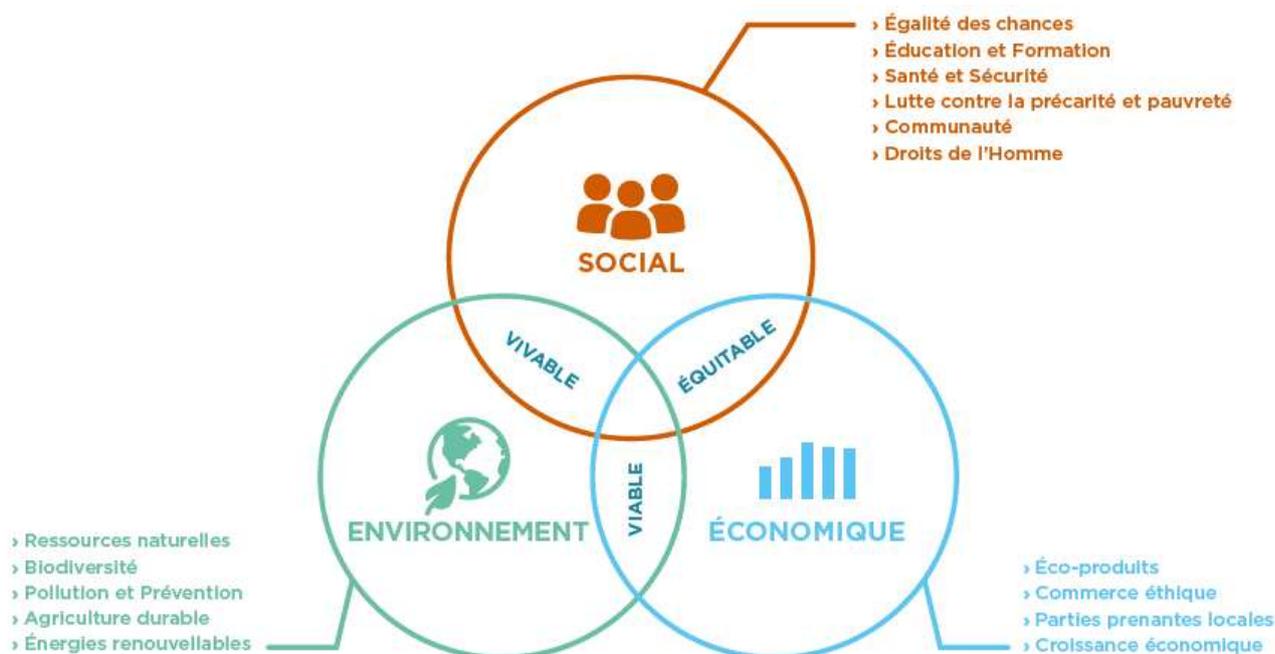
L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite Grenelle 2, stipule que toutes les collectivités territoriales et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) de plus de 50 000 habitants sont dans l'obligation d'élaborer, en amont du débat d'orientation budgétaire, un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de Développement Durable.

Ce rapport annuel permet de mesurer l'intégration continue et transversale du développement durable dans l'exercice des missions et des activités de la Collectivité et témoigne de la nécessité d'un engagement collectif pour rechercher toujours plus d'efficacité. Il offre au plus grand nombre la possibilité d'établir des liens entre les actions perçues au quotidien et les enjeux plus globaux.

La définition internationale du développement durable

« Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Les 3 piliers du développement durable :



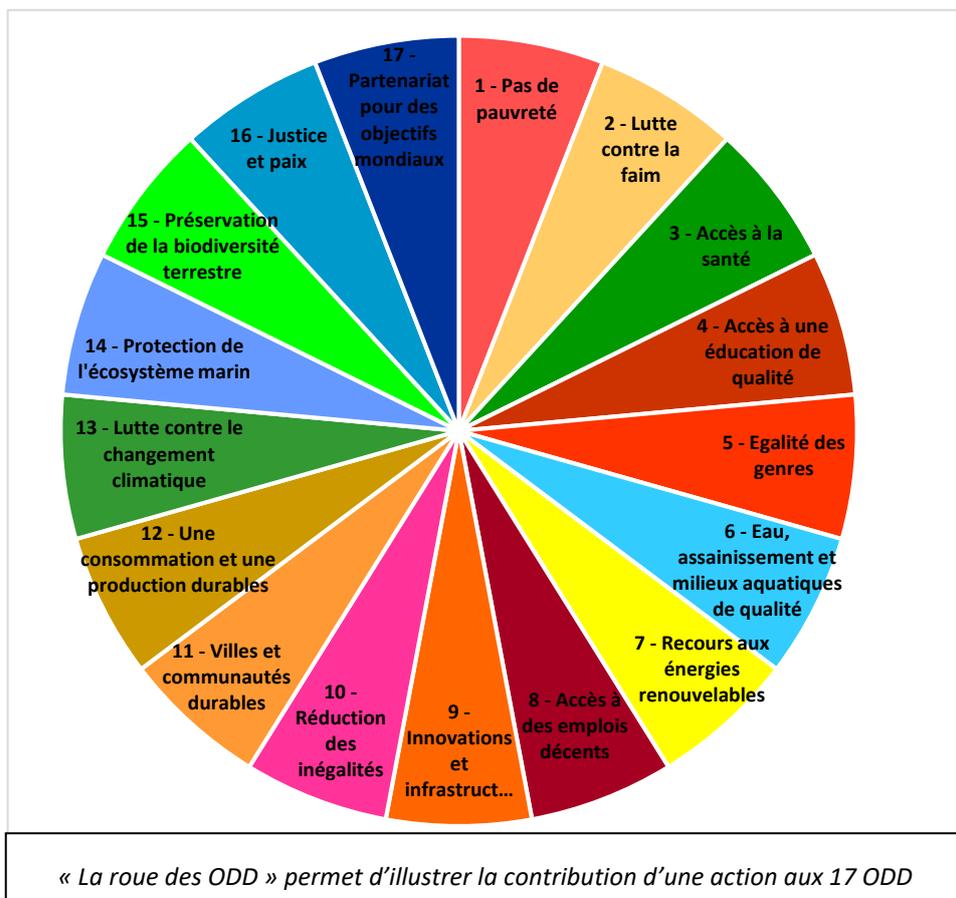
Les 5 finalités du développement durable :



Les 17 objectifs internationaux de développement durable (ODD) et l'agenda 2030 :

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030. C'est un « agenda 2030 » pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Il porte une vision permettant de transformer notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

Les 17 objectifs de développement durable, et leurs 169 cibles, ou sous-objectifs, forment le cœur de l'agenda 2030. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, ...



La mise en œuvre du développement durable à l'Intercom

L'Intercom Bernay Terres de Normandie s'est déjà engagé depuis sa création en 2017 dans plusieurs démarches de développement durable (TEPOS, Cit'ergie, PCAET, mobilité durable, projet alimentaire territorial, préservation de la biodiversité,...). Pour poursuivre son engagement et élaborer une stratégie globale et transversale de développement durable, l'Intercom s'est engagée avec la Région Normandie à devenir un « Territoire durable 2030 ».

L'engagement « Territoire durable 2030 » est constitué de plusieurs piliers obligatoires et optionnels. Pour les piliers obligatoires, il s'agit d'élaborer une démarche interne de développement durable, une stratégie trame verte et bleue, une stratégie de transition énergétique ambitieuse, une stratégie d'économie circulaire. Concernant les piliers optionnels, pour l'Intercom il s'agit d'élaborer des stratégies sur l'éducation au développement durable, la mobilité durable, l'agriculture durable, la culture (dans le cadre du dispositif Culture Lab).

Ce rapport réalisé sur la base des données d'activité de l'année 2021, tente de recenser les actions et politiques publiques les plus significatives, tant au sein du fonctionnement interne de l'administration intercommunale, qu'au niveau des politiques publiques mises en œuvre à l'échelle du territoire.

I. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

1. LE CADRE INTERNATIONAL, NATIONAL ET REGIONAL

1) L'étude du changement climatique au niveau mondial

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est le principal organe international chargé d'évaluer le changement climatique. Il a été créé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) pour fournir au monde une vision scientifique claire de l'état actuel des connaissances en matière de changements climatiques et de leur incidence potentielle sur l'environnement et la sphère socio-économique.

Le GIEC est un organe scientifique. Il a pour mission d'examiner et évaluer les données scientifiques, techniques et socio-économiques les plus récentes publiées dans le monde et utile à la compréhension des changements climatiques. Il n'est pas chargé de conduire des travaux de recherche, ni de suivre l'évolution des données ou paramètres climatologiques.

Depuis sa création en 1988, le GIEC a établi cinq rapports d'évaluation du réchauffement climatique au niveau mondial. Outre les 5 rapports d'évaluation, le GIEC publie aussi des rapports spéciaux sur des thèmes précis comme les catastrophes et les phénomènes extrêmes, les énergies renouvelables, les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C.

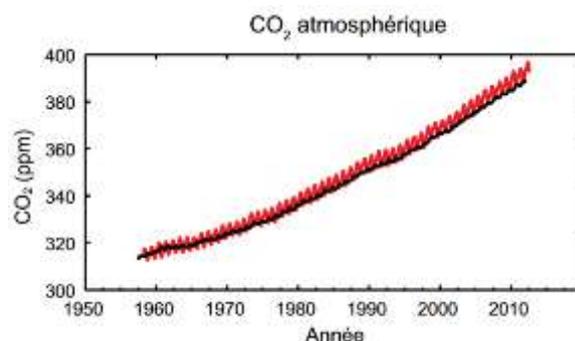
Site internet du GIEC : <https://www.ipcc.ch/>

Le GIEC a établi en 2018 un rapport concernant les conséquences d'un réchauffement planétaire supérieur à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, le GIEC indique que :

- Les activités humaines ont provoqué un réchauffement planétaire d'environ 1 °C au-dessus des niveaux préindustriels, avec une fourchette probable allant de 0,8 °C à 1,2 °C.
- Il est probable que le réchauffement planétaire atteindra 1,5 °C entre 2030 et 2052 s'il continue d'augmenter au rythme actuel.
- Le réchauffement dû aux émissions anthropiques mondiales qui ont eu lieu depuis l'époque préindustrielle jusqu'à présent **persistera pendant des siècles à des millénaires** et continuera de causer d'autres changements à long terme dans le système climatique

Dans le 5eme rapport d'évaluation en 2013, le GIEC indiquait que :

- Les concentrations atmosphériques de dioxyde de carbone, de méthane et de protoxyde d'azote ont augmenté pour atteindre des niveaux sans précédent depuis au moins 800 000 ans. La concentration du dioxyde de carbone a augmenté de 40 % depuis l'époque préindustrielle.
- Cette augmentation s'explique en premier lieu par l'utilisation de combustibles fossiles et en second lieu par le bilan des émissions dues aux changements d'utilisation des sols. L'océan a absorbé environ 30 % des émissions anthropiques de dioxyde de carbone, ce qui a entraîné une acidification de ses eaux
- De nouvelles émissions de gaz à effet de serre impliqueront une poursuite du réchauffement et des changements affectant toutes les composantes du système climatique. **Pour limiter le changement climatique, il faudra réduire notablement et durablement les émissions de gaz à effet de serre.**



2) L'étude du changement climatique au niveau régional : Le GIEC Normand

(Site internet : <https://www.normandie.fr/giec-normand>)

Le GIEC normand, constitué d'experts régionaux (scientifiques et spécialistes) sur les différentes thématiques liées au climat et à son évolution.

Il a pour but de traduire les prévisions du IPCC/GIEC international pour le territoire et de faire la synthèse des travaux scientifiques locaux existants sur ce sujet. Ces prévisions auront pour but de se préparer aux impacts du changement climatique et de faire en sorte que le territoire, ses acteurs et ses habitants s'y préparent.

Les principales observations :

Les résultats du travail mené par le GIEC normand démontrent clairement que le changement climatique est une réalité en Normandie. En effet, depuis la seconde moitié des années 80, la température a augmenté sur toutes les stations météorologiques normandes, de l'ordre de +0,6 à +0,8°C entre la période de référence actuelle 1981-2010 et la précédente 1951-1980

Pour la chaleur, la tendance croissante est très nette, et le secteur intracontinental (éloigné des côtes de la Manche) est davantage concerné par les augmentations de températures.

Pour le froid, la tendance est inverse, avec une nette réduction des jours de gel (particulièrement marquée en secteur intracontinental) et une quasi disparition des jours de très grands froids (minimum inférieur à -10°C), notamment dans les secteurs soumis aux influences océaniques

Le réchauffement climatique se traduit par une augmentation du nombre de jours de chaleur ($\geq 25^{\circ}\text{C}$), de forte chaleur ($\geq 30^{\circ}\text{C}$) et de très forte chaleur ($\geq 35^{\circ}\text{C}$), et par une réduction du nombre de jours de froid ($\leq 0^{\circ}\text{C}$), de grand froid ($\leq -5^{\circ}\text{C}$) et de très grand froid ($\leq -10^{\circ}\text{C}$).

Les précipitations ne présentent pas, quant à elles, de tendance statistiquement significative, mais une succession de phases pluvieuses et sèches entre 1970 et 2020, avec une forte variabilité entre les années et les mois.

En revanche, le réchauffement de la température de l'air s'accompagne logiquement d'une diminution de la fréquence des précipitations sous forme de neige et de brouillard.

Les projections climatiques locales :

Des projections concernant l'évolution de plusieurs paramètres climatiques en Normandie aux horizons proches (2021-2050), moyen (2041-2070) et lointain (2071 et 2100), sont étudiées selon un scénario optimiste et un scénario pessimiste.

Les projections indiquent que l'élévation de la température atmosphérique moyenne en Normandie pourrait être contenue à environ +1°C dans le cas du scénario optimiste, alors qu'avec le scénario pessimiste, elle pourrait dépasser +3,5°C.

(détail des projections climatiques dans le rapport en ligne sur le site internet du GIEC Normand)

3) Les engagements internationaux en 2021

Lors de la COP 26 qui s'est tenue à Glasgow, du 31 octobre au 12 novembre 2021, 196 pays sont parvenus à un consensus sur les actions à mener pour faire face aux changements climatiques.

Maintenir le réchauffement climatique sous 2° - de préférence à 1,5° - d'ici à 2100. Cette décision importante de l'Accord de Paris sur le climat en 2015, a fixé des étapes au niveau mondial pour agir contre le réchauffement climatique. Un accord juridiquement contraignant.

Depuis l'Accord de Paris, chaque Conférence des parties est le cadre de vérification des résultats des stratégies et des actions mises en place par les États signataires compatibles avec une limite de réchauffement de 1,5°C et les objectifs de l'Accord de Paris. La « COP 26 » et son Accord de Glasgow n'ont pas dérogé à la règle.

Ce dernier a en effet donné les outils opérationnels pour assurer la transparence et des tableaux de suivi des engagements par les pays signataires :

- 152 pays, qui représentent près de 90 % des émissions de gaz à effets de serre, ont remis des contributions rehaussées ;
- 82 pays ont désormais la neutralité carbone dans leurs objectifs, soit 13 de plus qu'avant la conférence de Glasgow ;
- plus de 100 pays ont accepté de réduire les émissions de ce gaz à effet de serre d'ici à 2030 ;
- plus de 120 pays, représentant environ 90 % des forêts du monde, se sont engagés à stopper et à inverser la déforestation d'ici 2030.

Cet événement a également été l'occasion de prendre des engagements pour plus de transports verts :

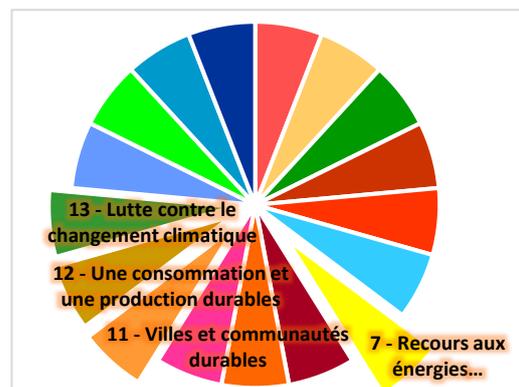
- plus de 100 gouvernements nationaux, villes, États et grandes entreprises ont signé la déclaration sur les voitures et les fourgonnettes à émission zéro.
- au moins 13 nations se sont également engagées à mettre fin à la vente de véhicules lourds fonctionnant aux combustibles fossiles.

4) Les mesures nationales prises en 2021 : La Loi Climat et Résilience

Issue des travaux de la Convention citoyenne pour le climat, la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets a été promulguée et publiée au Journal officiel le 24 août 2021. Les mesures suivantes sont inscrites dans la loi :

- Dès 2023, les propriétaires de passoires thermiques seront obligés de réaliser des travaux de rénovation énergétique s'ils souhaitent augmenter le loyer de leur logement en location.
- Dès 2025, il sera interdit de louer les passoires thermiques les moins bien isolées (classées étiquette G), et dès 2028 pour le reste des passoires (classées F). Et à partir de 2034, ce sont les logements classés E (ajout voté par les députés) qui seront interdits à la location. Ces logements seront ainsi progressivement considérés comme indécents au regard de la loi.
- L'obligation d'installation de photovoltaïque ou de toits végétalisés lors d'une construction, d'une extension ou d'une rénovation lourde sera étendue aux surfaces commerciales avec une baisse du seuil à 500 m² de création de surface. Elle est aussi étendue aux immeubles de bureaux de plus de 1 000 m² et aux parkings de plus de 500 m².
- L'ensemble des agglomérations de plus de 150 000 habitants devront mettre en place une zone à faibles émissions (ZFE-m), soit 33 nouvelles ZFE-m. Dans les 10 métropoles qui enregistrent des dépassements réguliers des valeurs limites de qualité de l'air, des interdictions de circulation pour les véhicules Crit'air 5 en 2023, Crit'air 4 en 2024 et Crit'Air 3 en 2025 seront automatiquement prévues.
- La vente des voitures émettant plus de 95 gCO₂/km de sera interdite en 2030,
- les cantines scolaires devront désormais obligatoirement proposer un menu végétarien au moins une fois par semaine.
- Création d'une « étiquette environnementale » pour afficher l'impact, notamment sur le climat, des produits que nous consommons
- 15 collectivités territoriales volontaires expérimenteront pendant 36 mois le dispositif « oui pub » : seuls les foyers ayant affiché sur leur boîte aux lettres cette étiquette recevront des imprimés.
- La publicité pour les énergies fossiles sera interdite dès le second semestre 2022
- Le rythme d'artificialisation devra être divisé par deux d'ici 2030. Le zéro artificialisation nette devra être atteint d'ici 2050. Cette mesure sera appliquée par l'ensemble des collectivités territoriales.

2. L'INTERCOM : UN TERRITOIRE 100% ENERGIES RENEUVELABLES EN 2040



A l'échelle du territoire...

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a décidé, dans le cadre de l'élaboration de son PCAET approuvé en décembre 2020, de s'inscrire dans cette démarche ambitieuse pour le territoire à savoir, assurer une production d'énergie renouvelable locale permettant de couvrir les besoins énergétiques du territoire à l'horizon 2040. Dans ce cadre, un plan d'actions spécifique à cet objectif a été rédigé.

Cette démarche constitue un des piliers (*élaborer une stratégie de transition énergétique ambitieuse*) de l'engagement à devenir un « Territoire durable 2030 ».

Le plan d'actions spécifique à la démarche « Territoire 100% énergie renouvelable en Normandie qui pilote cette démarche et en présence de l'ADEME pour vérifier son adéquation avec l'objectif global à atteindre en 2040. En début d'année 2021, la Région nous a confirmé que le plan d'actions de l'Intercom Bernay Terres de Normandie était suffisamment solide pour atteindre cet objectif à condition, évidemment, de le mettre en œuvre.

Soutenir la filière agricole dans sa transition énergétique

L'Intercom Bernay Terres de Normandie travaille à faire émerger plusieurs projets privés. Dans ce cadre, des rencontres avec notamment 2 porteurs de projets ont eu lieu afin d'identifier les besoins et pouvoir faciliter l'avancement de leur projet.

Il s'agit d'un projet de **méthanisation à la ferme** et d'un projet de méthanisation industrielle. Concernant le projet de méthanisation à la ferme, l'Intercom a participé cette année avec le porteur de projet à une présentation au comité départemental des énergies renouvelables afin de rencontrer les acteurs institutionnels et échanger avec eux sur les caractéristiques du projet.

Le 10 septembre 2021, l'unité de méthanisation agricole **Terr' Energie 27** située à Bernay a été inaugurée en présence des partenaires et des élus du territoire. Cet équipement permettra de produire l'équivalent d'environ 30% des besoins en gaz de la ville de Bernay.



Visite de l'unité de méthanisation Terr'Energie27 le 8 janvier 2021 en présence des élus de l'Intercom

Sur le patrimoine et dans l'exercice des compétences de l'Intercom...

La poursuite du programme Cit'ergie



L'Intercom souhaite montrer l'exemple en mettant en œuvre des actions concrètes en matière de sobriété énergétique au quotidien (régulation du chauffage, optimisation de l'éclairage, diminution des consommations d'eau,..) mais aussi, en étudiant toutes les solutions pertinentes pour réduire l'empreinte carbone et la consommation énergétique de son patrimoine et ses activités (isolation thermique, système de chauffage à partir d'énergie renouvelable, utilisation de matériaux naturels et locaux pour la construction, promotion des filières alimentaires locales respectueuses de l'environnement,...). Cette démarche est conduite dans le cadre du programme « Cit'ergie » qui est un référentiel européen de labellisation des collectivités exemplaires en matière de sobriété énergétique et qui est financé par l'ADEME.

La démarche Cit'ergie, menée avec un conseiller Cit'ergie, démarre par un audit des pratiques et fonctionnements de la Collectivité, puis par la définition d'un plan d'actions (1 an). Un suivi et une évaluation sont conduits chaque année, et le label **réévalué tous les 4 ans**.

L'engagement de la collectivité dans des pratiques de développement durable ont permis à l'Intercom d'obtenir le label Cap Citergie en début d'année 2020.

Un plan d'actions sur 4 années (2020-2023) est assorti à cette labellisation avec pour objectif d'atteindre le 2ème palier du label, à savoir, le niveau « Citergie » en 2023.

Le comité de pilotage annuel s'est tenu le 14 janvier 2021 afin de comptabiliser les actions mises en œuvre au cours de l'année 2020. DE manière globale, on note une progression dans la mise en œuvre du programme d'action avec un passage de 37,6 % d'actions effectives (en 2019) à 40,1 % d'actions effectives sur l'année 2020.

Le bilan réalisé par le conseiller Citergie indique pour l'année 2020 les points suivants :

On note quelques actions clés mises en place durant l'année, ainsi que le lancement de plusieurs études de planification cadres (Plan Local de l'habitat, Stratégie de réduction des déchets, Projet Alimentaire Territorial). A noter également : une prise de décision stratégique en mars 2021 sur la prise de compétence mobilité.

Il apparaît désormais nécessaire de donner de l'élan à la démarche Cit'ergie :

- **Être une collectivité exemplaire** (espace 360 : des propositions réalisées par la SHEMA, mais pas une affirmation claire de construire un bâtiment exemplaire) ;
- **Positionner le suivi énergétique et l'amélioration de la performance énergétique au centre de la politique énergétique de la collectivité** (par mise à disposition de moyens humains et financiers pour suivre la performance énergétique des bâtiments de l'Intercom Bernay Terres de Normandie).

Diminuer l'impact carbone du parc de véhicules

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte dite LTECV prévoit toute une série de mesures favorisant le déploiement, l'acquisition, l'usage de véhicules électriques ou à faible émission. Les collectivités sont sollicitées pour participer à cet effort.

La LOM (loi d'orientation des mobilités) du 24 décembre 2019 renforce l'obligation. Ainsi, lors de l'acquisition ou du renouvellement de véhicules, la part de **véhicules à faibles émissions doit être de 20% jusqu'au 30 juin 2021, puis 30% ; et 37,4% en 2026**

En 2021, l'Intercom dispose de 126 véhicules, avec 46 voitures et utilitaires légers, dont 3 électriques. Il n'y a pas eu d'achat de véhicules en 2021.

II. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

1. PRESERVER LA BIODIVERSITE ET LES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES

1. La gestion du sites Natura 2000 « RISLE, GUIEL, CHARENTONNE »

Suite à la demande de l'Etat et du Département de l'Eure, l'Intercom porte l'animation du site Natura 2000 depuis octobre 2019.

Le réseau Natura 2000 est constitué de sites désignés pour protéger des habitats et des espèces dits d'intérêt communautaire, représentatifs de la biodiversité européenne.

Pour cela, l'objectif est de maintenir ou de rétablir leur bon état de conservation en conciliant les activités humaines avec la protection de la biodiversité.

En 2021, la chargée de mission Natura 2000 du site « Risle, Guiel, Charentonne » a permis de renouveler l'engagement des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) de plus de 60 agriculteurs. Ces mesures incitent les exploitants à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement permettant ainsi de maintenir les prairies du site.

Par le biais d'un Contrat Natura 2000, des aménagements et des travaux bénéfiques aux chauves-souris, à la Loutre d'Europe ainsi qu'à la végétation des zones humides ont été entrepris sur le site du CCRIL à la Trinité-de-Réville en bord de rivière de la Charentonne.

Enfin divers porteurs de projets ont été accompagnés et conseillés pour respecter aux mieux la biodiversité dans le cadre de leurs travaux.

2. Le Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau et zones humides du bassin versant de la Charentonne

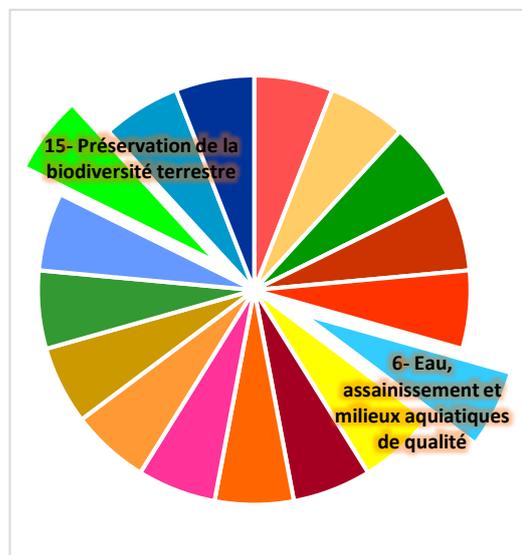
Le territoire est traversé par la Risle et la Charentonne. Véritables réservoirs de biodiversité, et constituant l'élément principal de la trame bleue du territoire, la préservation et la bonne gestion de ces cours d'eau sont donc essentielles.

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a décidé en 2018 d'élaborer un Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) pour la rivière Charentonne, ses affluents et les zones humides de fonds de vallées du bassin versant de la Charentonne.

En 2021, le PPRE a été finalisé et validé par le Conseil Communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et soumis à l'instruction des services de l'Etat. Les premières tranches de travaux de restauration qui bénéficient d'un soutien de l'Agence de l'Eau Normandie Seine seront lancés dans les prochaines années.

En parallèle, des travaux de restauration hydromorphologique ont été réalisés au niveau du parcours de pêche du Moulin Fouret et plusieurs projets de restauration de la continuité écologique sont en cours avec la fédération de pêche.

L'ensemble des données flore et zones humides ont été intégrées dans les bases de données nationales afin d'enrichir la connaissance de nos territoires.



3. La préservation et la restauration des mares

L'objectif de la démarche de l'Intercom Bernay Terres de Normandie est de faire émerger des actions de restauration et de préservation des mares en prenant en compte les points suivants :

- Restaurer autant que possible les 3 fonctions que peut avoir une mare : fonction paysagère, fonction écologique et fonction hydraulique.
- Restaurer ou conserver les continuités écologiques et hydrauliques entre les mares : L'objectif est de prioriser la restauration des mares appartenant à un réseau de mares et d'assurer ainsi, d'une part, les déplacements de la faune et de la flore inféodées à ces milieux et, d'autre part, une bonne gestion des eaux superficielles sur les bassins versants.
- Proposer des mesures de gestion et de protection des mares restaurées.
- Sensibiliser et communiquer sur l'intérêt écologique, hydrologique et paysager des mares.

En 2021, l'Intercom a restauré 9 mares sur la commune de Mesnil-en-Ouche.

Pour poursuivre le programme de restauration des mares sur le territoire, une étude de définition des travaux à réaliser sur 36 autres mares a démarré en 2021.

Concernant la connaissance de la faune et la flore sensibles sur les mares, en 2021, 104 mares ont été diagnostiquées et 46 inventaires amphibiens ont été réalisés.

4. La lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes :

L'Intercom est engagée dans une action de lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur son territoire. Ces espèces exotiques ont un impact néfaste sur la faune et la flore locale et seules des actions régulières d'élimination permettent de les contrôler.

En 2021, il y a eu

- 7 chantiers d'arrachage de plantes réalisés conjointement avec la brigade du conservatoire des espaces naturels de Normandie
- 1 campagne de capture des écrevisses américaines et de Louisianes sur les étangs de Launay menée dans le cadre de Natura 2000.
- L'attribution par l'Intercom de plus de 2000 euros de subvention pour appuyer la destruction de nids de frelons asiatiques.

5. Les animations en éducation à l'environnement et développement durable:

a) Animations grand public :

Des animations grands publics sont également menées chaque année par le service paysages et biodiversité dont :

- Une sortie découverte de la rivière en canoë kayak sur la risle avec le club de Brionne
- Une animation découverte de la rivière et de sa faune aquatique à destination de familles en difficultés sur le site du golf pastoral de Bernay.
- Sorties nocturnes à l'écoute du brame du cerf en forêt de Beaumont le Roger
- Animation découverte de la zone humide du CCRIL à la Trinité de Réville

b) Chantier jeunes bénévoles :

Un chantier jeunes bénévoles sur la gestion et protection des milieux humides et aquatiques a eu lieu la 1ère semaine des vacances de la Toussaint du 25/10/2021 au 29/10/2021.

Ce chantier a été réalisé en collaboration avec le Centre Intercommunal d'actions sociales de l'IBTN.

Les adolescents ont réalisé différentes activités sur plusieurs thématiques comme :

- La découverte de la loutre d'Europe et ses indices de présence à la Trinité de Réville
- L'entretien d'une mare avec arrachage de roseaux sur la commune de Berthouville
- Le piégeage d'écrevisses envahissantes sur les étangs de la commune de launay
- Un chantier d'entretien de la végétation sur la zone humide du golf pastoral de Bernay

6. Le changement des pratiques dans la gestion des espaces verts

L'IBTN possède 127 sites d'espaces verts répartis sur tout le territoire. Le service milieux terrestres intervient sur une centaine de ces sites (locaux, Step, ZAC, chemins ruraux, ouvrages de ruissellement, fossés agricoles, chemin équestres...).

Depuis 2017 l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques par les collectivités pour entretenir les espaces verts et la voirie est interdite. C'est pourquoi l'IBTN travaille au changement de ses pratiques afin d'assurer un entretien des espaces verts qui combine préservation de la biodiversité et aménagement paysager.

A cette fin, en 2021, l'IBTN a commencé à travailler et à mettre en œuvre un « Atlas de la gestion différenciée » afin d'assurer un entretien adapté à chacun des espaces.

2. LA GESTION DES EAUX A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT

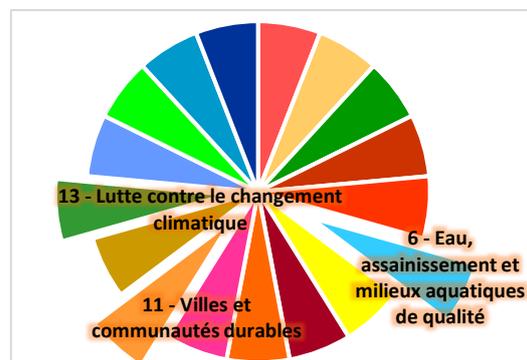
1) Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) :

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil stratégique de planification de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. Il est élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, représentants de l'Etat, etc...).

Le SAGE de la Risle a été approuvé par arrêté inter préfectoral en 2016. Cet arrêté a été annulé par le tribunal administratif de Rouen en 2018 pour vice de procédure. La création des missions régionales de l'autorité environnementale (MRAE) en 2019 permet de pallier ce vice de procédure. L'animation du SAGE était portée par le Département de l'Eure jusqu'en 2016. L'Intercom Bernay Terres de Normandie de par sa position centrale dans le bassin versant de la Risle et par sa surface importante également sur le bassin a repris l'animation depuis 2020.

En 2021 et compte tenu des élections municipales de 2020 un renouvellement de la Commission Locale de l'Eau a été opérée en septembre. La nouvelle Commission Locale de l'Eau a acté le lancement d'une étude d'élaboration d'un nouveau SAGE.

Un travail sur l'élaboration d'un cahier des charges a été réalisé.



2) Le contrat Territorial Eau et Climat (CTEC)

Dans le cadre de son 11^{ème} programme (2019-2024), l'Agence de l'Eau Seine Normandie souhaite renforcer sa politique contractuelle à l'échelle des territoires à travers des **Contrats Territoriaux Eau et Climat (CTEC)**.

Ces contrats visent à obtenir, en priorité sur des territoires à enjeux « eau et climat » (bassin versant, aire d'alimentation de captage...), la mobilisation de maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Le CTEC a été approuvé et signé par l'Agence de l'Eau fin 2020.

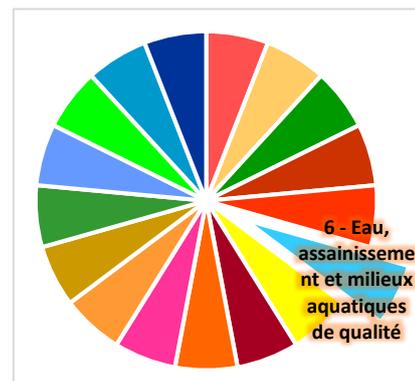
L'année 2021 a permis le lancement un certains nombres d'opérations relevant du CTEC en particulier sur les enjeux relevant de la thématique « assainissement collectif » avec le lancement des études de projet de réhabilitation/création de stations d'épuration et d'extension de réseaux.

3. L'EPURATION DES EAUX USEES

Au-delà des obligations règlementaires qui s'appliquent aux usagers, l'assainissement des eaux usées est nécessaire pour restituer une eau dépolluée au milieu naturel. Pour cela, il ne s'agit pas simplement d'évacuer ces eaux « sales », il faut mettre en œuvre un système de traitement qui peut être soit collectif, c'est-à-dire avec la mise en œuvre d'un réseau de collecte dans la rue desservant chaque propriété jusqu'à une station d'épuration, soit individuel ou non collectif. Il s'agit là de mettre en place un ou plusieurs ouvrages qui auront pour rôle de prétraiter, traiter puis enfin évacuer les eaux rendues acceptables pour l'environnement.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'Intercom Bernay Terres de Normandie est compétence en matière d'assainissement (collectif et non collectif) sur tout son territoire.

Ainsi, **plus de 16 000 installations d'assainissement non collectif et 16 systèmes d'assainissement collectif sur le territoire** doivent contribuer au bon traitement des eaux usées produites avant le rejet au milieu naturel.



1. La réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Pour favoriser une mise en conformité des installations, l'Intercom Bernay Terres de Normandie mène des opérations de réhabilitations de ces installations.

Les travaux ont été réalisés sur des zones à enjeux, plus sensibles, notamment les zones en tête de bassin versant.

En 2021 la 1^{ère} tranche de travaux s'est poursuivie, 54 installations ont été réhabilitées.



Pose d'une fosse toutes eaux

2. Assainissement collectif

Un programme de travaux ambitieux doit être mené sur l'ensemble du territoire communautaire afin d'améliorer la qualité de la collecte des eaux usées et leurs traitements. Cela passe par la suppression de rejets directs au milieu naturel, la réhabilitation de réseaux afin de réduire la quantité d'eaux claires parasites, ou la reconstruction de stations d'épuration devenues obsolètes.

L'année 2021 a été marquée par :

- La mise en place d'outils permettant de gagner en efficacité et sécuriser juridiquement les procédures de commande publique ;
- L'avancement des projets déclinés dans le programme pluri annuel d'investissement ;
- Le lancement des démarches relatives à la passation du futur contrat de délégation de services publics pour l'ensemble des infrastructures d'assainissement collectif de l'IBTN.

Parmi les outils mis en place en 2021, peuvent être cités les attributions des marchés suivants :

- de travaux courant d'assainissement. Ce marché concerne les travaux de réparation ponctuelle, de création de branchements, d'extension de faible envergure (hors PPI), de renouvellement de tampons, de regards, ... Ce marché a une durée de 4 ans.
- de contrôles de réception (compactage, étanchéité, inspection télévisée). Ces essais permettent d'attester la conformité des travaux exécutés, et conditionnent le versement des aides des partenaires financiers. Ce marché a également une durée de 4 ans.
- de travaux de réhabilitation/remplacement et sécurisation des postes de refoulement.

Conformément au vote du budget, les projets prévus ont bien avancé. Leur état d'avancement est précisé ci-après :

- la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées sous la RD 833 du carrefour avec la Grande Rue jusqu'au carrefour avec la rue de La Motte sur la commune déléguée de la Barre en Ouche. Le Syndicat d'Adduction en Eau Potable du Lieuvin et Pays d'Ouche et la commune de Mesnil-en-Ouche ayant des travaux à réaliser respectivement sur les réseaux d'eau potable et d'eaux pluviales, ces 2 structures ont délégué leur maîtrise d'ouvrage pour ces travaux à l'IBTN. Les travaux ont débuté en août 2021 et se sont terminés en novembre 2021.
- L'attribution du marché relatif aux travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement Boulevard Dubus, boulevard de Normandie, Rues de la Charentonne, du 11 Novembre, de Picardie et du Ravin à Bernay. Les travaux débuteront en mars 2022.
- L'achèvement des études de conception relatives aux travaux de réhabilitation, remplacement et sécurisation de 26 postes de refoulement à Bernay et 2 à Brionne.
- L'attribution du marché relatif aux travaux de reconstruction de la station d'épuration de Broglie. Le permis de construire a été déposé.
- L'attribution du marché relatif aux travaux de reconstruction de la station d'épuration de Grand-Camp.
- L'attribution du marché relatif aux travaux de suppression des rejets directs d'eaux usées au milieu naturel sur les hameaux de Petit-Nassandres et de Courcelles sur les communes de Serquigny et Fontaine-L'Abbé.
- L'achèvement des études de maîtrise d'œuvre relatives aux travaux de raccordement en domaine privé, afin de pouvoir engager la phase réalisation en 2022.

La réalisation de ces projets pourra être facilitée sur 2022 grâce à des aides complémentaires de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Gouvernement au travers du Plan de relance mis en œuvre du fait de la crise sanitaire

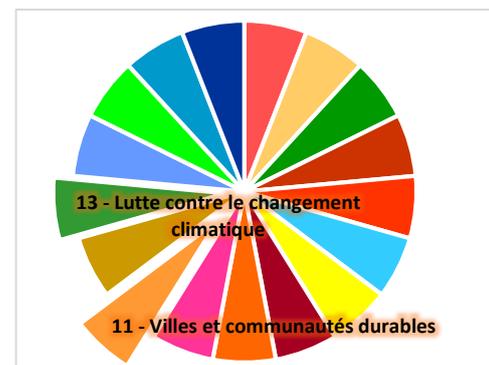
L'IBTN a opté pour une exploitation par Délégation de Service Public généralisée au 1^{er} juillet 2023. Pour ce faire, la collectivité a retenu en fin d'année un groupement d'entreprises pour l'assister techniquement, juridiquement, et financièrement dans les démarches.

Enfin, la problématique boues COVID rencontrée en 2020, s'est poursuivie en 2021. Les boues produites par les stations d'épuration de Beaufort, Broglie, Montreuil l'Argillé, Harcourt et Beaumont-le-Roger, soit près de 2 200 m³/an, ne peuvent pas être épandues conformément à la réglementation en vigueur. Ces boues doivent être retraitées sur la station d'épuration de Bernay pour être hygiénisées. Il est à noter, qu'en 2021, l'IBTN a accepté de traiter les boues de la station d'épuration de Thiberville (environ 500 m³) via la mise en place d'une convention financière entre les 2 collectivités. Les surcoûts induits (transport, location de matériel, traitement) font l'objet d'un financement exceptionnel de l'Agence de l'eau à hauteur de 80%. Toutefois, ces aides disparaîtront à compter du 1^{er} janvier 2022, alors qu'aucune évolution réglementaire ne se dessine à court terme quant à la levée de l'interdiction d'épandre les boues non hygiénisées.

4. LA LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT

1) Les études de bassin versant

En 2021 (débutée en juillet 2020), une étude hydraulique sur le bassin versant de l'Orbiquet a été lancée afin d'étudier les problématiques du ruissellement et définir les aménagements à réaliser. Avec cette étude, tout le territoire de l'Intercom sera couvert par une étude de bassin versant. Ainsi, un programme d'aménagement pluriannuel sera engagé avec une connaissance des problèmes d'inondation sur tout le territoire.



Pour actualiser la connaissance des problèmes hydrauliques sur l'ensemble du territoire, un recensement des dysfonctionnements, débuté en 2019, a été finalisé en 2021 (à partir des données issues des arrêtés Cat Nat 2018).

Un second recensement a été engagé en 2021 suite à de nouvelles inondations ayant eu lieu dans l'année. Ce dernier concerne les communes ayant fait l'objet d'un arrêté Cat Nat en 2021. Ces données seront rajoutées au premier recensement.

2) Le programme de travaux

Actuellement il n'y a pas encore eu d'aménagements réalisés. Une méthodologie de priorisation des secteurs impactés a été définie et validée par les élus.

Une étude va débuter et un marché va être lancé prochainement pour réaliser des études de maîtrise d'œuvre pour réaliser des travaux visant à sécuriser les personnes et les biens.

3) Intégrer les enjeux du changement climatique dans la gestion du risque inondation

La lutte contre le ruissellement passe aussi par une intégration des enjeux ruissellement dans le SCOT et les documents d'urbanisme afin de limiter l'imperméabilisation dans les aménagements et éviter les constructions dans les zones inondables, ...). Dans ce cadre, un travail spécifique à l'Intercom consiste à transmettre un avis technique sur les risques d'inondation au service « instruction des permis de construire » afin qu'il puisse en toute connaissance, alerter le pétitionnaire sur ces risques.

En 2021, plus de 450 avis ont été émis à titre consultatif concernant les projets d'urbanisation en zone d'assainissement collectif et non collectif.

III. La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Intercom Bernay Terres de Normandie a élaboré son rapport sur la situation en matière de développement durable. Ci-après sont présentés des extraits de ce rapport.

1. FAVORISER L'INSERTION ET L'ACCES A L'EMPLOI AVEC LES CHANTIERS D'INSERTION

Le développement durable est un développement soutenable socialement et écologiquement. Il doit donc répondre aux questions de formation et d'accès à l'emploi pour tous. Le chantier d'insertion permet ainsi à des personnes exclues du monde du travail de se former et de retrouver une activité professionnelle tout en étant accompagné d'un point de vue social afin de permettre leur insertion par le biais de la valorisation des espaces naturels.



Les chantiers d'insertions ont permis :

- ✓ Le maintien des temps individualisés des salariés du chantier en présentiel et à distance (du fait de la crise sanitaire de la Covid-19)
- ✓ Assurer un travail collectif sur les chantiers : accompagnement sur la gestion des conflits entre tous
- ✓ Des actions transversales (calendrier de l'avent à la résidence autonomie Serge Desson)
- ✓ De lever les freins sociaux pour un retour à l'emploi : aider les salariés à se projeter vers l'après. En effet, la crise sanitaire a renforcé les difficultés pour les salariés à envisager un retour à l'emploi en-dehors du chantier d'insertion.

Concernant l'impact positif sur les espaces naturels et la biodiversité, ils participent à

- ✓ Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- ✓ Fauche alternée ou tardive
- ✓ Semis de plantes messicoles (*plantes annuelles à germination préférentiellement automnale ou hivernale*)
- ✓ Mise en place de niches écologiques sur différents chantiers
- ✓ Utilisation d'huile de chaîne biodégradable
- ✓ Zéro phyto
- ✓ Broyage de branches pour une diminution de 6 fois le volume à transporter (donc moins de véhicules sur les routes)
- ✓ Lutte biologique intégrée sous abris (culture en serre)
- ✓ Les résidus de tonte sont mis en méthanisation

Les entretiens courants réalisés en 2021 :

- La résidence autonomie Serge DESSON à Beaumont le Roger : tonte, taille des haies, taille des arbres et entretien des massifs

- La maison de l'enfance à Beaumont le Roger : tonte, débroussaillage, taille des haies et entretien des massifs
- Les stations d'épuration des villes de Brionne, Harcourt, le Bec Hellouin et Grosley sur Risle : tonte, débroussaillage et désherbage
- La Voie Verte Le Bec-Hellouin –Harcourt : Tonte, débroussaillage, élagage et taille de haies.
- Le CCRIL : Entretien de la zone humide, tonte, débroussaillage et élagage
- Le centre de loisirs de Saint Eloi de Fourques : Tonte
- Le siège du CIAS : taille de haies et entretien des massifs
- La micro-crèche de Goupillères : tonte, entretien des massifs et taille de haie
- Le Pôle Ados de Beaumont le Roger : tonte et entretien des massifs
- les ZAC : tontes, taille des haies et veille pour les déchets

Les projets réalisés en 2021 :

Commune d'ACLOU : Réponse à l'appel à projet de fleurissement de la commune en cours. Plusieurs parterre fleuris sont prévus ainsi que la réalisation d'un puit fleuri. En parallèle la remise en état d'un chemin communal a été réalisé.

ALIS Autoroute :

- Aménagement de l'espace du Siège à Bosrobert : Préparation des sols, plantations des massifs et haies, tuteurage, paillage, pose de traverses chêne et entretien de cet espace.
- Entretien de parcelles : broyage et débroussaillage des zones définit.
- Entretien des piles des viaducs de la Risle et du Bec : abatage, élagage et débroussaillage autour des piles.

Ville de Brionne : Remise en état d'un chemin communal avec abatage et débroussaillage

Commune de La Chapelle Gauthier : Ouverture de deux chemins communaux

Commune de Livet Sur Authou : Abatage de cépée et taille de haies.

Commune de Saint Agnan de Cernières : Nettoyage du pourtour de la mare communale

Les salariés :

Sur l'année 2021, le chantier d'insertion a accueilli sur l'ensemble de l'année 27 salariés. Ce sont 23 hommes et 4 femmes qui ont travaillé sur la structure. Sur les 27 agents à leur entrée, 16 avaient le permis de conduire (dont un sans véhicule) et 11 avaient des difficultés de transport (pas de permis).

Sur l'ensemble de l'équipe, 19 sont célibataires dont 4 avec enfants, 8 sont en couple dont 5 avec enfants à charge. Le public accueilli est majoritairement âgé de 26 à 50 ans, les seniors représentent 7 personnes (plus de 50 ans).

SORTIES 2021

	Nombre	Pourcentage total	Pourcentage sans les neutralisées
Emploi durable (CDD de plus de 6 mois ou CDI)	1	7%	7%
Emploi de transition (CDD de moins de 6 mois ou emploi intérim)	5	36%	36%
Formation qualifiante	0	0%	0%
Autre sortie positive	0	0%	0%
Neutralisée (maladie, maternité, rupture pendant la période d'essai, moins de 3 mois de présence)		0%	X
Sans solutions	8	57%	57%
Total	14	100%	100%
Total sans les neutralisés	14		
Total sortie positives	6	43%	43%

2. PRENDRE SOIN DE NOS AINES

Les professionnels du maintien à domicile qu'il s'agisse du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile ou de la Résidence autonomie Serge Desson à Beaumont le Roger explorent un domaine d'actions issues des enjeux environnementaux. Ainsi, ces professionnels s'emploient à promouvoir les changements de comportement.

1) La résidence autonomie Serge Desson

Le bilan de l'activité de l'année 2021 est consultable dans le rapport sur la situation en matière de développement durable du CIAS.

2) Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Le bilan de l'activité de l'année 2021 est consultable dans le rapport sur la situation en matière de développement durable du CIAS.

3. UNE ACTION PUBLIQUE PARTICIPATIVE ET DE PROXIMITE

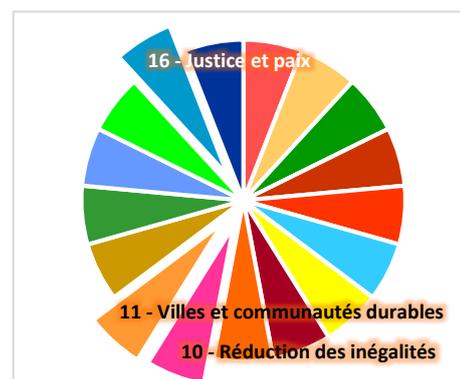
1) **Le conseil de développement (CODEV)**

Mis en place dans les EPCI de plus de 20 000 habitants dans le cadre de la loi NOTRe « Le Conseil de Développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'EPCI. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre ».

La mise en place de cette nouvelle forme de dialogue entre élus, citoyens, et société civile constitue une opportunité pour partager, de manière citoyenne, participative et démocratique, les grands enjeux du territoire et ainsi renouveler la confiance entre élus et citoyens.

Le Conseil de Développement est composé de citoyens bénévoles, représentants les milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs. Les modalités de leur désignation sont fixées par l'organe délibérant de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

En 2021, il n'y a pas eu d'action sur le CODEV.



2) **La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

Les EPCI de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de mettre en place une CCSPL pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers, par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission comprend des membres de l'assemblée délibérante et des représentants d'associations locales.

Cette commission répond aux principaux objectifs suivants :

- Moderniser la gouvernance et le management des services publics locaux, améliorer la qualité et l'efficacité des services publics,
- Placer l'utilisateur au cœur des missions de services publics locaux, développer une culture de l'utilisateur, mieux prendre en compte les attentes et les aspirations des usagers,
- Contribuer à la lisibilité et à l'efficacité de l'action publique afin d'instaurer une confiance renouvelée entre l'institution et les citoyens.

La CCSPL a été réunie le 6 septembre 2021 pour présenter les rapports annuels des services assainissement collectif, assainissement non collectif, déchets ménagers et de la régie de transports.

4. INFORMER ET ACCOMPAGNER LES CITOYENS

Les Frances Services

En 2021, Les Maisons de services au public de Mesnil en Ouche et Brionne ont été labellisées France services.

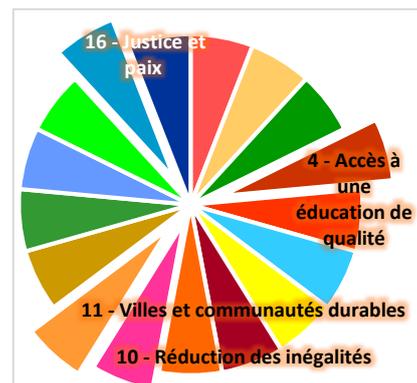
Des services publics plus proches des habitants

Avec l'accélération de la dématérialisation des procédures et le déploiement des services publics numériques, certaines personnes peuvent se sentir démunies pour s'approprier et profiter de ces nouveaux outils.

Aider l'utilisateur à manipuler les outils de l'e-administration pour accéder aux services souhaités sans que la procédure dématérialisée soit un obstacle constitue un enjeu prégnant pour le territoire. Pour cela, différentes actions ont été engagées et doivent se poursuivre pour d'une part, accompagner les personnes qui ont besoin d'aide sur ces nouveaux usages et d'autre part, inscrire le territoire dans cette dimension numérique pour profiter des nouveaux services.

En 2021 les Frances Services ont traitées les demandes d'informations suivantes :

- France services de la Trinité de Réville : 3 014 demandes
- France services de Beaumont le Roger : 2 874 demandes
- France services de Mesnil en ouche : 746 demandes
- France services de Brionne : 1 978 demandes



Le Pôle Initiatives Jeunes de l'Intercom

Le C.I.A.S, au travers du Pôle Initiatives Jeunes (unique structure Information Jeunesse à l'ouest du département de l'Eure), travaille à la réflexion d'accompagnement au plus large et sur l'ensemble du territoire, de par les dispositifs portés : bourse aux permis, BAFA « citoyen », relais « Baby-sitting », les Promeneurs du net et la boussole des jeunes.

Le bilan de l'activité de l'année 2021 est consultable dans le rapport sur la situation en matière de développement durable du CIAS.

IV. La satisfaction des besoins essentiels et l'épanouissement de tous les êtres humains

1. LES STRUCTURES D'ACCUEIL ENFANCE JEUNESSE

1) Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Le bilan de l'activité de l'année 2021 est consultable dans le rapport sur la situation en matière de développement durable du CIAS.



2) Les Relais Petite Enfance (RPE)

Le bilan de l'activité de l'année 2021 est consultable dans le rapport sur la situation en matière de développement durable du CIAS.

3) Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Comme la plupart des autres structures de la petite enfance (hormis celles ayant accueilli les enfants des personnels mobilisés dans la gestion de la crise), les lieux d'accueil enfants parents ont dû fermer pendant le premier confinement et adapter leur possibilité d'accueil lors du second confinement (accueil individuel, sur rendez-vous). Le lien avec les familles a été maintenu grâce aux échanges en distanciel (mails, téléphone) mais les impacts de la crise sanitaire se sont tout de même fait sentir sur l'activité générale de ces structures fondées sur la rencontre des enfants et des parents.

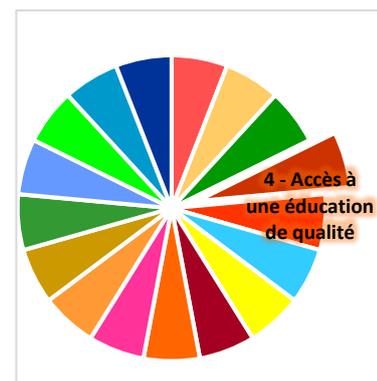
Le bilan de l'activité de l'année 2021 est consultable dans le rapport sur la situation en matière de développement durable du CIAS.

4) Les accueils de loisirs

Le bilan de l'activité de l'année 2021 est consultable dans le rapport sur la situation en matière de développement durable du CIAS.

2. LA POLITIQUE CULTURELLE, SPORTIVE ET EDUCATIVE

Le dynamisme territorial passe aussi par sa capacité à soutenir une offre culturelle de qualité, diversifiée et de proximité, accessible à tous et en particulier aux jeunes. Pour cela, différentes actions ont été initiées et vont se structurer au fur et à mesure de l'avancement des dispositifs contractuels et des projets engagés.



7. Les actions culturelles et sportives

a. Les actions culturelles :

- Tous les événements du projet culturel sont accessibles à tous les publics et sont gratuits. Ils participent à la lutte contre les inégalités.
- Les appels à projet sont dématérialisés et mis en ligne sur le site Internet de la collectivité.
- Lors des projets phares (le Sentier d'art, le Conte musical, le Festival des arts numériques), le service coordonne la médiation culturelle en proposant des rencontres entre les artistes et les publics (scolaires, collégiens, lycéens, personne âgées et aussi les publics empêchés).
- Chaque inauguration ou cérémonie se base sur des principes :
 - Développer et soutenir les filières agricoles durables de proximité avec les producteurs locaux et ainsi favoriser les circuits courts,
 - Réduire la production de déchets en privilégiant les matériaux réutilisables (nappe en tissu, verres et pichets à eau réutilisables, utilisation de l'eau du robinet,...)
- Le service favorise la mobilité durable en utilisant les transports en commun et le co-voiturage des artistes.

Sentier d'art :

Les appels à projet du Sentier d'art intègre des principes de développement durable :

- Choix des matériaux peu consommateurs d'énergie et non polluant pour l'environnement ;
- récupération des matériaux, partenariat avec le SDOMODE et la Ressourcerie, les agriculteurs locaux pour récupération des matières végétales ;
- installation des œuvres respectueuses de l'environnement où elles sont exposées, respect de la biodiversité ;
- actions pour favoriser la cohésion sociale ;
- production et consommations responsables ;
- animations autour de la biodiversité afin de sensibiliser le public.

b. Les actions sportives :

La politique sportive se concentre essentiellement sur le centre nautique.

Tout au long de l'année 2021 ont proposées :

- Des activités intercommunales : aquagym, aquabike, leçons d'apprentissage ou de perfectionnement adultes et enfants, bébé nageur, post et pré-natal, séniors, aquasanté, natation loisir adultes et enfants.
- Des activités associatives : Aquagym, aquabike, plongée sous-marine, natation sportive, école de natation, natation synchronisée, sauvetage aquatique.

Pendant les vacances scolaires, des animations intercommunales spécifiques appelées « aquavacances » sont proposées pour différentes tranches d'âge : Jardin aquatique, queue de sirène, paddle, chasse au trésor, tir sur cible...

8. Les animations en milieu scolaire

Chaque année l'Intercom propose aux écoles du territoire des animations pédagogiques dans différentes thématiques afin d'accompagner les enseignants sur des projets spécifiques en matière sportive, culturelle, artistique et de développement durable. Cet accompagnement passe par un appel à projet annuel pour sélectionner les projets qui répondent aux objectifs définis par l'Intercom.

• Volet Sport

Sur l'année scolaire 2020/2021, 23 écoles du territoire soit 79 classes ont bénéficié des interventions sportives. 55 projets ont été menés.

- Jeux de coopération
- Jeux d'opposition
- Biathlon
- Athlétisme
- Course d'orientation
- Arts du cirque...

• Volet Culture

Des actions de médiation culturelle ont été menées par divers projets :

- Le sentier d'art, permettant aux enfants d'accueillir des artistes et de participer à la création d'œuvres dans un milieu ouvert, en grande partie en forêt et sur une voie verte.
- Le conte musical, création mêlant l'écriture, la musique et le cinéma d'animation. 3 classes ont participé à ce projet sur toute l'année scolaire. 4 semaines de résidences ont été proposées, amenant à 8 restitutions. Cette création a eu pour situation notre territoire.

• Volet Musique

- Plus de 50 projets ont été menés sur l'ensemble du territoire par les intervenants en milieu scolaire. Les thématiques sont très variées (autour du bal, d'esthétiques musicales différentes par exemple).
- 4 orchestres à l'école sont présents sur le territoire. Ils permettent à 4 classes d'apprendre un instrument de musique à raison de 2h par semaine sur le temps scolaire dans leurs écoles. Les professeurs du réseau du conservatoire et des écoles de musique de l'IBTN sont chargés de l'enseignement artistique.
- L'accueil des scolaires est une opération qui permet de sensibiliser entre 250 et 300 enfants des écoles primaires (fin cycle 2, début cycle 3) du territoire, de leur faire découvrir et pratiquer un instrument sur une courte période (6 séances par classe)
- Dans le cadre d'un appel à projet « culture santé » en partenariat avec l'EHPAD d'Harcourt monté en 2020 et interrompu par la COVID 19, le département et l'EHPAD ont accepté la reprise de ce projet autour de la musique d'Amérique du Sud. Depuis fin 2021, trois enseignants interviennent auprès de plus d'une trentaine de résidents pour les faire chanter et utiliser des percussions latines. Lors de la précédente intervention (fin 2019, début 2020), une restitution avait rassemblé les résidents, les élèves de l'école d'Harcourt ainsi que l'orchestre à l'école de cette même école.

• La promotion de la lecture

La promotion de la lecture dans les écoles est réalisée soit par le prêt de livres et/ou la mise en place de projets autour de la lecture :

- Le cirque et les arts du spectacle,
- Les contes du monde à travers les 5 continents,
- Les romans policiers et d'aventure..

sur l'année 2020/2021, 26 écoles soit 57 classes ont bénéficié de la promotion de la lecture. 35 projets ont été réalisés.

- **Volet numérique**

2 agents de la collectivité interviennent dans les écoles sur la découverte et l'utilisation d'outils numériques.

Sur l'année scolaire 2020/2021, 128 projets ont été mis en place. 28 écoles soit 99 classes ont bénéficié des interventions numériques.

- Découverte des outils
- Création d'un livre numérique
- Utilisation de robot éducatif
- Création de diaporama...

- **Volet Education Développement durable**

17 écoles maternelles et primaires ont sollicité l'Intercom pour bénéficier d'interventions sur le thème du développement durable dans le cadre de leur projets pédagogiques sur l'année 2021-2022.

Les thématiques d'interventions sont :

- la biodiversité terrestre et aquatiques
- la gestion des déchets
- les énergies renouvelables
- la gestion de l'eau
- l'étude du milieu forestier
- l'alimentation, l'agriculture et la pratique du potager
- La lutte contre le gaspillage alimentaire

Ces animations scolaires seront réalisées par des agents de l'Intercom mais aussi par le biais de structures externes avec lesquelles, la collectivité a contractualisé.

Sur la période 2020-2021, 143 animations ont été réalisées dans 16 écoles maternelles et primaires du territoire sur les thèmes présentées ci-dessus

9. L'évènement sportif annuel : le triathlon de Bernay

La 2ème édition du triathlon en 2021 a eu lieu au stade d'athlétisme de Bernay

L'évènement s'est déroulé sur une journée complète avec accueil le matin, découverte du site, explication des différents parcours, pique-nique et épreuves.

Objectif :

- Donner le goût du sport en partageant des épreuves avec ces camarades.
- Clôturer les cycles natation, vélo et endurance réalisés sur le temps scolaire
- Concourir avec un athlète professionnel
- Partenariat entre l'IBTN, la ville de Bernay, l'Education nationale, le FF triathlon

900 élèves du territoire IBTN du CM2 à la 6è accueillis.

Les enseignants ont répondu à l'appel à projet et les enfants se sont engagés à remplir un « contrat moral » avec des distances dans chaque discipline à respecter (Natation, vélo, course à pied).

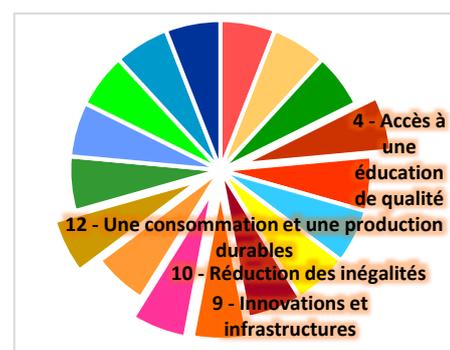
Chaque participant est récompensé avec médaille et diplôme.

Ce projet s'inscrit dans une démarche « Zéro déchet » avec goûter offert (Circuits courts, producteurs locaux), ecocup....

Ceux qui le peuvent viennent à pied ou à vélo pour limiter l'impact des transports.

3. L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE AU C.C.R.I.L.

L'animation de la vie sociale repose sur une dynamique de mobilisation et de participation des habitants ainsi que sur des interventions sociales. Son développement s'appuie sur des équipements de proximité que sont les centres sociaux et les espaces de vie sociale. Ces derniers contribuent à l'enrichissement de la vie sociale car ils ont vocation à renforcer les liens et les solidarités, à proposer une offre de services utiles à la population, à favoriser le « mieux vivre ensemble » et l'accès aux loisirs et aux vacances, à soutenir la fonction parentale et à permettre une appropriation de l'environnement et du cadre de vie.



L'Espace de Vie Sociale situé au sein du Centre de Culture, de Ressources, d'Initiatives et de Loisirs (C.C.R.I.L) à la Trinité de Réville est organisé autour de 4 pôles :

- ↳ **Education à l'environnement et au développement durable** notamment autour de la zone humide du C.C.R.I.L qui est intégrée au Site Natura 2000. Des actions environnementales sont déployées conjointement avec la direction déléguée à l'environnement.
- ↳ **Ressources - Multimédia** qui gère l'accueil des usagers, la gestion de la borne informatique ainsi que le prêt ou location de salles et du Point Accueil Jeunes.
- ↳ **Le pôle Animation - Culturel** est à l'origine de la mise en place de nombreux ateliers et activités variées : informatique, country, sophrologie, anglais, tapisserie.....
- ↳ **Point Accueil Jeunes (P.A.J)** est un lieu qui permet de camper dans un cadre naturel riche. Il a été conçu à destination des enfants et des jeunes sous couvert d'un organisme.

De par sa vocation à réunir les populations autour de projets, de loisirs, d'activités en commun, l'Espace de Vie Sociale a été touché de plein fouet par la crise sanitaire. Les regroupements étant interdit, nombre de ses activités à destination des habitants a été suspendu pendant voire après la période de confinement : accueil des associations proposant leurs activités, annulation d'animations et manifestations dont la Fête Normande, etc.

Le bilan de l'activité de l'année 2021 est consultable dans le rapport sur la situation en matière de développement durable du CIAS.

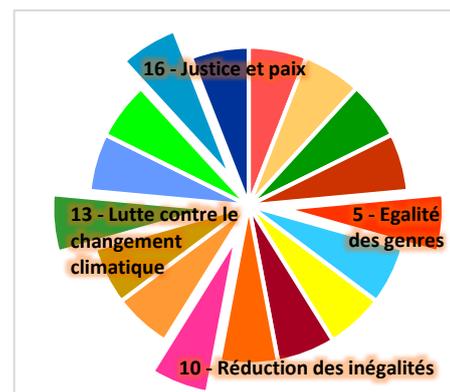
4. DES ENGAGEMENTS FORTS DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INTERCOM

1. La politique de gestion des ressources humaines

La politique de gestion des ressources humaines a été formalisée en 2021, dans le document cadre intitulé « *Les lignes directrices pour la gestion des ressources humaines de l'Intercom* ».

Ce document, faisant l'objet d'un arrêté du Président en date du 15 novembre 2021, s'attache à :

- Déterminer **la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines**, notamment en matière de GPEEC (gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences),
- Fixer **des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels**. En effet, les CAP n'examinent plus les décisions en matière d'avancement et de promotion depuis le 1er janvier 2021.
- Favoriser, **en matière de recrutement**, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.



2. Le plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre femmes et hommes

L'Intercom en tant qu'établissement territorial intercommunal est un acteur essentiel de l'égalité entre les femmes et les hommes. Par son statut d'employeur, il peut contribuer pour l'égalité professionnelle entre femmes et hommes. Au travers ce document, l'Intercom Bernay Terres de Normandie confirme sa politique volontariste en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations entre les hommes et les femmes.

Le plan d'action élaboré par le président, après avis du comité technique, a une durée maximale de trois ans, renouvelable. Il est structuré autour des 4 axes suivants :

- Axe 1 : Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération.
- Axe 2 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emploi, grades et emplois de la fonction publique.
- Axe 3 : Favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle et vie personnelle et familiale.
- Axe 4 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

3. L'harmonisation du régime indemnitaire des agents

Depuis la création de l'Intercom Bernay Terres de Normandie en 2017, une harmonisation des statuts du personnel a été engagée et en 2021, une nouvelle étape a été engagée. Il s'agit de l'harmonisation du régime indemnitaire des agents. Reposant sur des principes d'équité, de lisibilité et de transparence des rémunérations, cette harmonisation va permettre d'assurer une convergence des primes qui seront désormais définies à partir de trois critères objectifs pour chaque poste : le degré d'encadrement, la technicité et la qualification de l'agent.

Ces critères ont été définis en groupes de travail puis présentés en comité technique avant d'être validés au conseil communautaire du 21 octobre 2021. Cette harmonisation sera effective à partir de janvier 2022.

4. Le déploiement du télétravail

Une expérimentation du télétravail a débuté le **1er juillet jusqu'au 31 décembre 2018** auprès de **2 agents** de l'Intercom (DGS et DRH). Après analyse des différents indicateurs, les agents expérimentateurs ont tirés satisfaction du télétravail tant sur le plan professionnel que personnel.

Les avantages du télétravail étant nombreux. Les agents, pouvant plus facilement organiser leur activité puisqu'ils ne sont plus dépendants des temps de transports pour se rendre sur leur lieu de travail, gagnent en liberté et en indépendance. Le temps économisé sur les trajets peut être consacré au travail. Il est également à noter que l'empreinte carbone est ainsi réduite. Plus autonomes, les agents disent gagner en efficacité et en créativité.

Les agents estiment être plus efficaces et productifs en raison de leur isolement, ce qui permet de travailler sur des dossiers de fond au calme. Les compétences de chacun sont donc exploitées à leur maximum.

Les échanges de mails permettent de maintenir la communication avec les collègues et partenaires extérieurs tout en maîtrisant son organisation dans les tâches à réaliser.

Les journées de télétravail permettent la mutualisation des bureaux des agents en télétravail et donc une économie sur une éventuelle extension des locaux.

Une deuxième phase dans la mise en place du télétravail a donc été déployée au personnel volontaire membre de la coordination (CODIR) générale et étendue ainsi que les agents présentant un cas particulier (soutien d'un membre de la famille nécessitant une présence, un handicap, temps de route important...), **soit une vingtaine d'agents fin 2020.**

Enfin, depuis le 1er janvier 2021, le télétravail peut être sollicité par tout personnel volontaire dont l'ensemble des missions sont possibles dans le cadre du télétravail. **Fin décembre 2021, 61 agents bénéficient du télétravail dit autorisé par délibération.**

Toutefois, durant l'année écoulée le télétravail par dérogation a été possible afin de limiter la progression du virus COVID-19. Ainsi, **plus de 100 jours ont été télétravaillés afin d'isoler les agents cas contact ou devant assurer la garde d'enfant dont la structure d'accueil été fermée.**

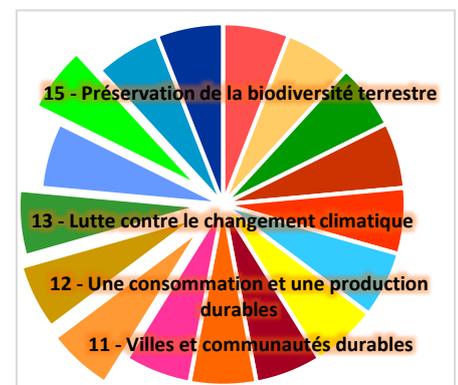
V. Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable

1. AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

Le SCoT du Pays Risle Charentonne (2012-2018) n'a pas produit tous les effets attendus, notamment en termes d'emploi, d'habitat, de déplacement et de maîtrise de l'espace. Dans son format actuel, il ne semble pas suffisamment prescriptif pour atteindre de manière efficiente les orientations et les objectifs qu'il a fixés.

La priorité, portée par les élus, relative au développement économique et à l'aménagement du territoire met en avant la nécessité de révision du SCoT. Celui-ci a démarré en octobre 2021.

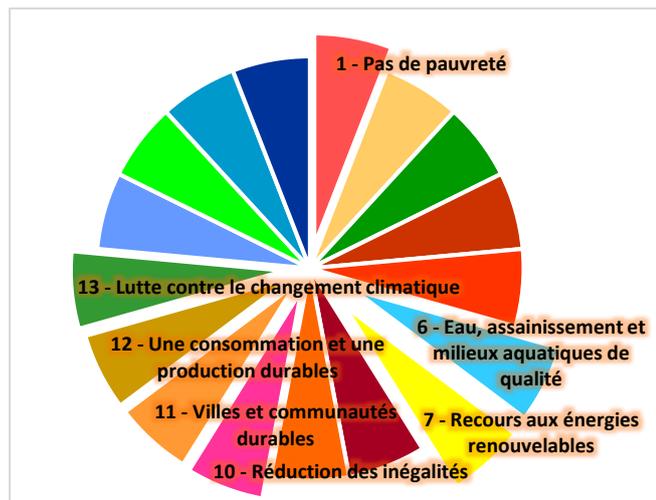
Ce travail intégrera la perspective d'évolution de la réglementation avec le PLUi qui s'imposera aux EPCI et aux communes à partir de 2026. L'Intercom Bernay Terres de Normandie souhaite préparer dès à présent cette échéance en élaborant une vision commune et partagée avec l'ensemble des communes.



2. TENDRE VERS UN HABITAT DURABLE ET SOLIDAIRE

1) L'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a décidé d'élaborer son Plan Local de l'Habitat (PLH) pour définir sa politique intercommunale de l'habitat et tendre vers l'objectif global d'un développement équilibré de l'habitat sur son territoire. Cette démarche s'articule avec le PCAET approuvé en 2020, l'OPAH en cours et plus récemment, le démarrage de la réactualisation du SCOT.



Ce premier PLH doit permettre :

- D'actualiser la connaissance du profil des habitants, du parc de logements, et des dynamiques de marché
- De définir des objectifs en matière de production et de requalification de logements pour mieux accompagner les parcours résidentiels des ménages
- D'affirmer l'action publique en matière d'habitat et de l'articuler avec le projet de territoire (développement économique cadre de vie, déplacements, ...)
- De définir les dispositifs d'intervention pour construire, rénover, améliorer le parc dans un souci de sobriété foncière et de limitation des déplacements.

Le 5 juillet 2021, le diagnostic a été présenté en Conférence des Maires. Le restant de l'année 2021 a été consacrée à la **définition des enjeux et des pistes d'orientations**.



2) Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

L'élaboration du diagnostic du PCAET a montré qu'en 2015, on recense près de 30 000 logements sur le territoire. La majorité de ces logements sont des maisons individuelles en propriété. Le parc de logements connaît un faible rythme de construction par an. Il est plutôt ancien avec près d'un quart des logements construits avant 1919 ce qui entraîne des surconsommations énergétiques.

Du fait de ses caractéristiques, le parc de logements entraîne des situations de précarité énergétique importantes. Pour trois communes du territoire, plus d'un ménage sur deux est concerné par cette précarité.

Une étude pré-opérationnelle a été lancée en février 2020 afin d'étudier l'opportunité de mettre en place une OPAH sur l'ensemble du territoire de l'Intercom et d'en déterminer les objectifs en partenariat avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et le Département de l'Eure. Suite à cette étude, il a été décidé de faire une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur tout le territoire à partir de 2021. Une convention a été signée avec SOLIHA en 2021 pour mettre en œuvre l'OPAH sur la période 2021-2026 avec les 3 objectifs généraux suivants :

- 1-La modernisation du parc existant pour tendre vers des logements plus économes et décents tout en préservant la qualité patrimoniale et architecturale.
- 2 La création d'une offre de logement adaptée pour appuyer les parcours résidentiels.
- 3-La résorption de l'habitat dégradé vacant dans les cœurs de bourgs pour améliorer l'attractivité résidentielle.

3) Contribution au programme de la Poste "Diagnostics Energétiques Pour Accompagner la Rénovation (DEPAR)" des logements

Le programme DEPAR est un programme d'accompagnement en faveur des économies d'énergie pour les ménages en situation de précarité énergétique dans le cadre des certificats d'économie d'énergie. Ce programme, porté par la poste et validé par arrêté ministériel, est conduit jusqu'au 15 juin 2021. L'objectif est le passage d'un facteur chez les particuliers, propriétaires d'une maison individuelle, pour les sensibiliser aux enjeux de la rénovation énergétique. Les cibles sont les ménages dont le revenu est inférieur aux plafonds fixés par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Le ménage identifié bénéficie d'un accompagnement personnalisé par le biais d'un diagnostic énergétique. Ce diagnostic est financé, dans le cadre du dispositif des délivrances des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), par l'obligé Pétrovex (fournisseur de carburant) à 86%. Le reste à charge est pris en charge par l'Intercom afin que le diagnostic soit gratuit pour le particulier. Le diagnostic est réalisé par un thermicien de Soliha Normandie Seine, également partenaire de l'action.

L'opération s'est achevée en 2021 avec un total de 213 diagnostics thermiques réalisés. Les propriétaires qui disposent de ce diagnostic peuvent désormais engager des travaux de rénovation à leur initiative.

4) Les Espaces Info Energie deviennent les espaces FAIRE

L'Intercom Bernay Terres de Normandie conventionne avec SOLIHA pour animer les espaces info énergie, dont l'appellation est désormais « Espaces FAIRE », avec 5 permanences par mois sur le territoire.

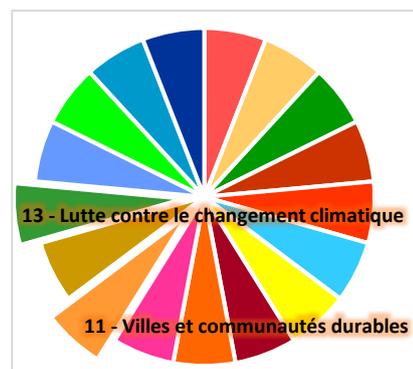
Une convention de partenariat a été signée en 2021 entre l'Intercom et SOLIHA afin de définir les missions des 5 espaces FAIRE du territoire. Cette convention permet de préciser les modalités de la mise en œuvre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE).

3. FAVORISER LA MOBILITE DURABLE

1) A l'échelle du territoire

- **La prise de compétence mobilité**

Le Conseil Communautaire de l'Intercom a délibéré le 23 mars 2021 pour prendre la compétence mobilité. Celle-ci est effective depuis le 1^{er} juillet 2021. Dans ce cadre, l'Intercom réfléchi à développer plusieurs actions. Parmi elles, pour 2022 : réalisation d'un schéma directeur cyclable, pose d'abris vélo sur plusieurs sites et étude d'un service de transport à la demande.



- **L'opération « Moby à l'école »**

En 2021 a démarré l'opération « Moby à l'école » avec 4 écoles du territoire situées à Bernay, Montreuil l'Argillé, la Barre en Ouche et Serquigny.

L'opération est prévue sur 2 ans et consiste à diagnostiquer les modes de transport/déplacement des parents, enfants et équipes pédagogiques pour se rendre à l'école afin d'identifier les solutions pour diminuer l'usage de la voiture en mode « autosoliste ». Un plan d'actions sera rédigé et mis en œuvre : le Plan de Déplacement Etablissement Scolaire (PDES).



L'objectif est d'identifier et mettre en place des solutions concrètes comme, la mutualisation de transport envisageables grâce aux liens à créer entre les parents et l'incitation au déplacements doux (covoiturage, pédibus, marche à pied, vélo...) mais aussi l'investissement dans des petits équipements (abris vélo, signalisation, ...). Certains petits investissements pourront être financés par Moby à l'école. Il faudra rechercher des financements spécifiques pour la mise en œuvre des investissements plus importants. L'organisme EcoCO2 qui pilote au niveau national cette opération aidera à définir les solutions envisageables notamment en faisant part de retours d'expériences d'actions mises en œuvre dans d'autres écoles. L'animation du programme Moby dans les écoles est réalisée par le CPIE - Association 1001 légumes. Le financement est assuré à 75 % par les certificats d'économie d'énergie au niveau national. Les 25% restants à charge sont financés par l'Intercom et les communes concernées.

2) Au sein des services

- **Le Plan de Déplacement Administration (PDA)**

Parce que le sujet de la mobilité doit aussi être un enjeu pour la Collectivité elle-même, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a décidé de mener un Plan de Déplacements Administration.

Il s'agit d'un outil de management de la mobilité qui permet à l'administration d'intégrer et d'adopter des pratiques en faveur du développement durable. Outre l'amélioration de l'accessibilité des sites, ce plan vise à réduire les émissions de CO2 et de gaz à effet de serre en encourageant l'utilisation de modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

L'élaboration du PDA de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, confiée à INDDIGO dans le cadre de l'étude mobilité, a été lancée mi 2019 et achevée au 1^{er} semestre 2020.

Il n'y a pas eu d'action en 2021 car dans le cadre du projet de création d'un nouveau siège social pour l'IBTN, le PDA sera déployé au moment de son ouverture.

- **Le télétravail volontaire** (plus de précisions sur la mise en œuvre du télétravail dans l'axe 3 chapitre 4)

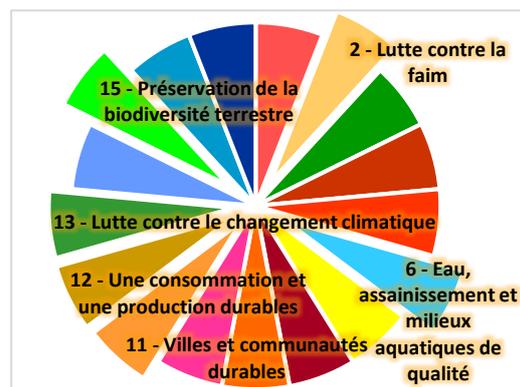
Sur l'année 2021, 61 agents bénéficient d'une journée hebdomadaire de télétravail. La réduction des déplacements 1 fois par semaine pour ces agents contribuent à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

4. DEVELOPPER ET SOUTENIR DES FILIERES AGRICOLES DURABLES DE PROXIMITE

1. Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Le PAT est le document cadre qui structure la stratégie et les actions pour accompagner le potentiel de développement des circuits alimentaires de proximité.

Ancré dans une dynamique globale de développement durable portée par l'Intercom et de nombreuses initiatives locales, le PAT constitue l'ossature pour assoir une économie rurale forte, tout en préservant le patrimoine paysager et environnemental.



Le PAT entre dans sa phase opérationnelle avec son officialisation par :

- L'obtention du label niveau 1 reconnu par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt en mai 2021 ;
- La mise en place d'instances de gouvernance partagée (COFIL et COTECH) qui se sont réunies respectivement en avril et mai 2021 pour valider la stratégie et le plan d'actions ;
- La validation de la stratégie et du plan d'actions du PAT en conseil communautaire, le 23 septembre 2021.

Le PAT de l'Intercom est construit autour de 5 axes prioritaires :

- Structurer et organiser des filières alimentaires locales
- Maintenir et développer une production agricole durable
- Donner accès et sensibiliser à une alimentation de qualité pour tous
- Affirmer l'identité du territoire à travers son patrimoine gastronomique et agricole
- Coordonner les acteurs locaux autour des objectifs du PAT en mettant en place une gouvernance alimentaire

Le PAT, c'est :

- **43 actions** à mettre en place entre 2021 – 2026 (le plan d'actions est modifiable en fonction de l'avancée des projets)
- 14 sont en cours, 10 réalisées
- Les actions sont pilotées par: l'IBTN, des communes membres, des associations locales
- Les actions sont transversales et concernent plusieurs services de l'IBTN
- L'IBTN doit être le fédérateur, coordonnateur de ces actions

2. Le dispositif « *Mon Restaurant Ecoresponsable* »

L'Intercom a lancé en octobre 2020, en partenariat avec le Réseau des CIVAM Normand, un dispositif d'accompagnement collectif et individuel à destination de la restauration collective scolaire et médico-sociale du territoire pour répondre aux objectifs du PAT et de la loi EGalim.

Le dispositif est prévu en 3 volets :

- ✓ Appui technique à l'approvisionnement en produits locaux et de qualité ;
- ✓ Réduction du gaspillage alimentaire ;
- ✓ Appui au projet pédagogique d'établissement.

Le dispositif prévoit d'accompagner entre 2020 et 2022, 4 établissements qui ont été sélectionnés sur dossier : La cuisine centrale de Bernay, cantine scolaire de Plasnes et Serquigny et restaurant collectif de l'EHPAD de Brionne.

L'accompagnement du collectif s'est déroulé en plusieurs séances :



- Lancement Mon Restaurant Écoresponsable : 17 février 2021
- Réunion collective « Travailler avec les producteurs » : 2 juin 2021
- Formation pratiques en cuisine avec le « Collectif Pied dans le Plat » : 16 et 30 juin 2021
- Rencontres B to B entre restaurants collectifs et producteurs locaux : 29 septembre 2021
- Animations semaine du goût : 11 au 31 octobre 2021

Ce premier volet d'accompagnement a permis d'atteindre les objectifs suivants :

- **RENFORCER LES COMPÉTENCES INTERNES**

Se former pour faire évoluer les pratiques en cuisine

S'informer sur les démarches de partenariats avec les producteurs locaux

- **METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION COMMUNE**

Sensibiliser les convives à travers un projet pédagogique mutualisé

Communiquer mieux et davantage sur les actions mises en place auprès des convives et familles

- **MIEUX CONNAÎTRE LES PRODUCTEURS LOCAUX POUR TRAVAILLER ENSEMBLE**

Mettre en place une rencontre entre producteurs et restaurants collectifs

Constituer un catalogue de l'offre locale pour les professionnels de la restauration collective

Le volet d'accompagnement individuel s'est déroulé du Décembre 2020 à septembre 2021 pour :

- Effectuer un diagnostic de fonctionnement et des modes d'approvisionnement du service de restauration collective
- Accompagner les structures dans la réalisation d'approvisionnement test avec des producteurs (création de partenariats)
- Conseiller les structures dans la modification de leurs marchés (initiation d'un travail avec la centrale d'achat de l'EHPAD, revue du marché de Serquigny)
- Mise en place d'animation autour de la sensibilisation au goût lors du Festival du goût local
- Pesée pour évaluer le gaspillage alimentaire dans chaque structure

3. La création d'une légumerie/conserverie sur le territoire

L'Intercom soutient le projet de légumerie/conserverie de l'association « Les Petites l'Ouches » dans le cadre de son PAT. En effet, la collectivité finance une étude de faisabilité et a mandaté le CPIE Terres de l'Eure pays d'Ouches pour sa réalisation. Ce projet est une opportunité pour développer la filière légumes et légumineuses sur le territoire et organiser les circuits courts.

Le projet global se compose de 3 activités:

- Une conserverie
- Une légumerie (pour l'approvisionnement de la restauration collective)

Le projet comporte aussi une dimension sociale très forte car il prévoit la création d'une entreprise et d'un chantier d'insertion. Enfin, c'est un projet novateur en ambitionnant d'être la première légumerie/conserverie zéro déchet de France.

Les actions réalisées en 2021 :

- Etude de faisabilité a été réalisée et présentée en COPIL en juin 2021
- Création de l'association de loi 1901 Les petites l'Ouches, porteur du projet
- Réunion partenariale le 19 octobre 2021 pour présenter le projet aux partenaires institutionnels et financeurs
- Achat du bâtiment MAYO, zone de la couture, le 15 décembre 2021, qui accueillera l'activité

4. Promouvoir une alimentation saine et durable sur le territoire

• Le Festival du Goût Local

Le Festival du Goût Local est un programme d'animations qui a pour objectif de créer du lien entre les producteurs locaux et consommateurs, promouvoir les produits de notre terroir, sensibiliser le public aux enjeux de l'alimentation et de faire participer les citoyens à la construction du PAT. Le programme s'est déroulé du 11 au 30 octobre 2021.

- Du 11 au 17/10/2020 : action « Défi recette de Mon Restaurant Ecoresponsable »
- Du 26 au 29/10/2021 : animations dans les centres de loisir animés par le CPIE, Expérimenthe et la MJC
- Du 13 au 29/10/2021, animations dans les Médiathèques
- Du 12 au 30/10/2021, animations grand public (ACCES, Ville de Bernay, Saint Eloi de Fourques et Plasnes)
- Tout public confondu, 800 personnes ont participé aux animations grand public proposées.



• Test sur les paniers solidaires pour le public fragile

Dans le contexte de la crise sanitaire COVID 19, la population fragile nécessite une attention particulière tant au niveau du soutien moral que du soutien économique. En parallèle, les producteurs locaux (maraichers, laitiers) peuvent avoir des difficultés à écouler leur marchandise. Dans le cadre du dispositif « MSA solidaire, et le plan pauvreté du département » cette action a visé à mettre en lien les besoins repérés auprès de ces deux catégories. L'action a consisté en la distribution, une fois par semaine, à des familles, un panier composé de légumes, produits laitiers locaux en y joignant des fiches de recettes de cuisine ludiques simples, équilibrées pour la préparation des repas. A cette distribution étaient également proposées des activités permettant de découvrir le territoire et ses ressources, travailler sur l'équilibre alimentaire et favoriser le lien social. L'action s'est limitée au territoire de Broglie.

Date de mise en œuvre de l'action : Tous les vendredis matin du 7 mai au 25 Juin

Financeurs : Département, CAF, MSA

Participation du public : 1€ / panier

Coût du panier : 30€ / semaine pour les familles et 15€ pour les personnes seules

Prestataires : 1001 Légumes, l'Ecole des Semeurs, La ferme des Amélias

Lieu de l'opération: CCRIL – La Trinité de Réville

Encadrement : Un animateur de 1001 légumes, l'équipe de l'EVS

25 familles ont pu bénéficier des paniers. Les retours sont très positifs. Les producteurs sont prêts à déployer cette action. Au niveau des bénéficiaires, l'action a été appréciée pour l'aspect de convivialité et la création de lien social.

Un consortium des acteurs sociaux et de la transition alimentaire, coordonné par le CD27, a été mis en place suite à cette action afin de trouver des moyens de la pérenniser et de la déployer sur le territoire de l'IBTN.

&

- **La cuisine des Auteurs**

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a accueilli *La Cuisine des Auteurs*, un spectacle théâtral et gourmand conçu pour mettre en avant les producteurs locaux et les produits du terroir à travers une tournée de 3 représentations sur l'ensemble du territoire.

Dates	Horaires	Public présent	Types animations à côté du spectacle	Lieu implantation
13 juillet	18h-19h30	Tout public 70 personnes	Représentation suivie d'un marché de producteurs locaux + pot Producteurs présents au marché : Benjamin Piquenot maraicher, Ferme Trompe souris (pois chiche, miel, jus), Ferme des Amélias (produits laitiers), Julien Fouque (maraicher), Ferme des clos mignons (fromage de chèvre)	EARL Chêne du lai 27470 Serquigny
15 juillet	18h-19h30	Centre de loisir/familles 50 personnes	Ateliers culinaires avec les centres de loisir réalisé en amont (avec un producteur local) + dégustation des préparations faites par les enfants pendant un buffet/repas préparé par les enfants et animateurs du centre de loisirs	Ecole de Plasnes 4 rue de la mairie
17 juillet	18h-19h30	Tout public + 100 personnes	Marché de producteurs locaux organisé dans le cadre de la soirée Des Nocturnes du Château de Beaumesnil (à 20h30) Présence de l'Ecole des Semeurs, 1001 légumes, Domaine du framboisier, la Quart'Ouche	Jardin Public de Beaumesnil



5. REDUIRE LA PRODUCTION DES DECHETS ET DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE

1) **Le Programme Local de prévention des déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**

Le PLPDMA est un document réglementaire et obligatoire de planification des actions de prévention des déchets. Il détaille, à l'échelle du territoire concerné, les objectifs de prévention des déchets et définit les actions et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Permanent, il est modifiable ou révisable, et doit faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué tous les 6 ans.

Le PLPDMA doit respecter l'objectif national fixé par la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance verte (TECV) et le programme national de prévention des déchets 2014-2020.

Durant l'année 2021, des actions ont été menées pour limiter le gaspillage alimentaire et donc la quantité de biodéchets produits. La période COVID n'a pas permis de réaliser beaucoup d'actions de sensibilisation auprès du grand public mais des actions dans les cantines ont été faites.

L'Intercom a acheté et revendu à prix avantageux près de 150 composteurs aux usagers volontaires.

2) **Evolution des consignes de tri**

Depuis le 1er juin 2020, trier est désormais plus simple pour les habitants du territoire.

Les pots et barquettes en plastique et en polystyrène sont désormais admis dans le bac jaune.

Dans le cadre de cette extension de consigne de tri, le SDOMODE en partenariat avec l'Intercom a réalisé 21 suivis de collecte et passage en porte à porte. Les suivis de collecte sont réalisés avant le passage du camion et les portes à portes sont fait le lendemain.

Sur 2021, les refus de tri sont d'environ 18,5%.

3) **Etude sur la tarification incitative et le tri à la source des biodéchets**

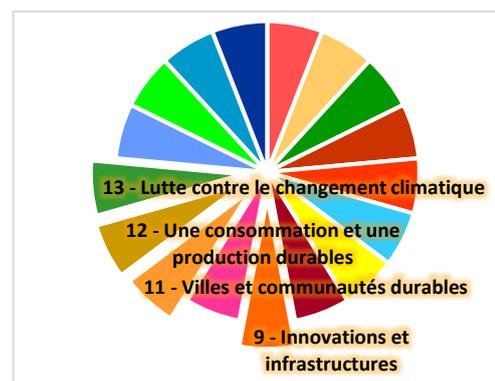
La mise en place de la tarification incitative est un projet ambitieux qui permettra de diminuer drastiquement le tonnage des ordures ménagères. L'étude sur la faisabilité de la mise en place de la tarification incitative par le bureau d'études ATECSOL a été achevée fin 2020. Suite à l'étude présentée le 14 janvier 2021, l'Intercom a choisi de mettre en place la TEOMi (Taxe Incitative) à compter du 1^{er} janvier 2024.

En 2021, un dossier a été déposé auprès de l'ADEME et de la Région Normandie dans le cadre de l'appel à projet sur la tarification incitative et le tri à la source des biodéchets. L'IBTN est lauréate de cet appel à projets et un dossier de subvention sera déposé courant 2022 pour la mise en œuvre et la tarification incitative et l'étude pour le tri à la source des biodéchets.

4) **Développer l'économie circulaire territoriale**

Selon la définition de l'ADEME, *l'économie circulaire est un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus.*

Ce modèle économique a donc pour objectif de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi

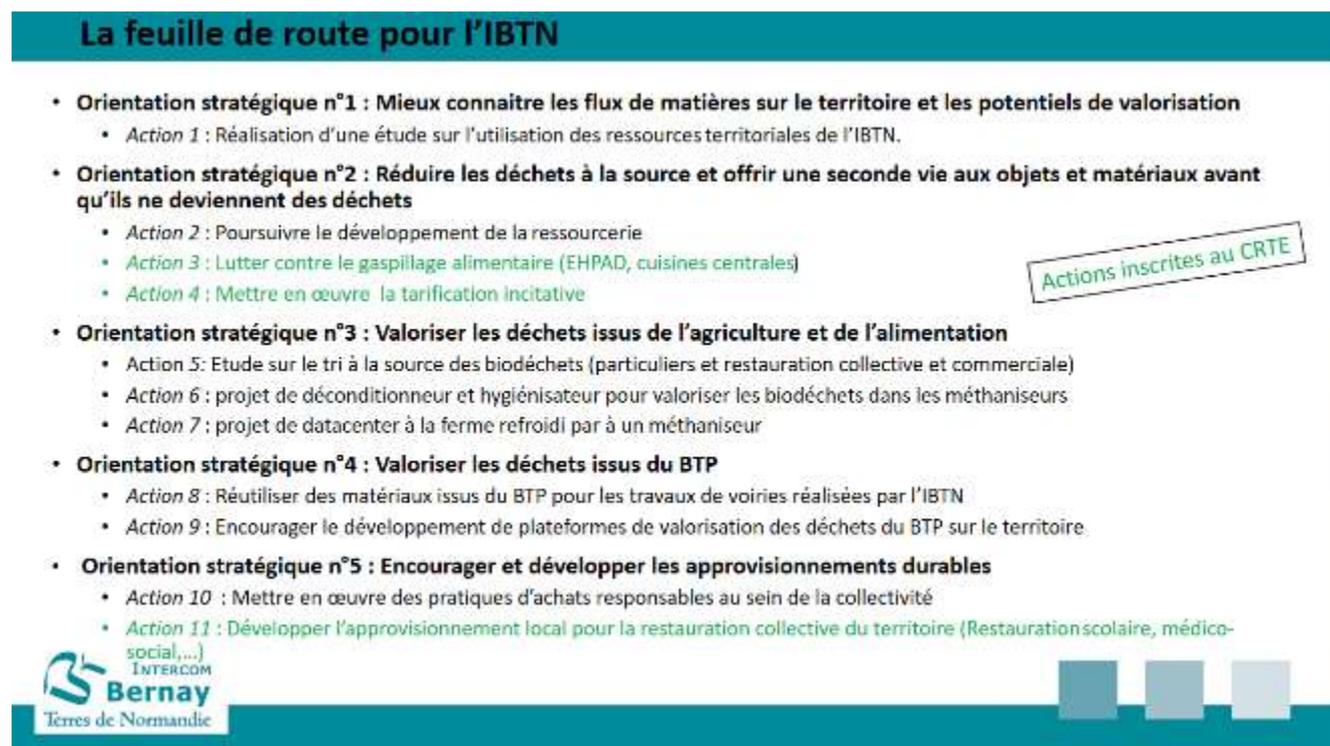


que la production des déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie « linéaire » (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique « circulaire ».

L'opération collective Economie circulaire

L'Intercom a participé à l'opération collective proposée par l'ADEME qui a démarré fin 2020 et s'est achevée fin 2021. Cette opération avait pour objectif d'accompagner les 10 EPCI normands (Territoire durable 2030) à élaborer une feuille de route territoriale sur l'économie circulaire et de suivre son avancement à l'aide d'un outil de pilotage : « le référentiel économie circulaire ».

L'Intercom a rédigé sa feuille de route territoriale qui a été approuvée lors du conseil communautaire du 8 décembre 2021. Cette feuille de route est structurée autour de 5 axes principaux :



La feuille de route pour l'IBTN

- **Orientation stratégique n°1 : Mieux connaître les flux de matières sur le territoire et les potentiels de valorisation**
 - Action 1 : Réalisation d'une étude sur l'utilisation des ressources territoriales de l'IBTN.
- **Orientation stratégique n°2 : Réduire les déchets à la source et offrir une seconde vie aux objets et matériaux avant qu'ils ne deviennent des déchets**
 - Action 2 : Poursuivre le développement de la ressourcerie
 - Action 3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire (EHPAD, cuisines centrales)
 - Action 4 : Mettre en œuvre la tarification incitative
- **Orientation stratégique n°3 : Valoriser les déchets issus de l'agriculture et de l'alimentation**
 - Action 5 : Etude sur le tri à la source des biodéchets (particuliers et restauration collective et commerciale)
 - Action 6 : projet de déconditionneur et hygiénisateur pour valoriser les biodéchets dans les méthaniseurs
 - Action 7 : projet de datacenter à la ferme refroidi par à un méthaniseur
- **Orientation stratégique n°4 : Valoriser les déchets issus du BTP**
 - Action 8 : Réutiliser des matériaux issus du BTP pour les travaux de voiries réalisées par l'IBTN
 - Action 9 : Encourager le développement de plateformes de valorisation des déchets du BTP sur le territoire.
- **Orientation stratégique n°5 : Encourager et développer les approvisionnements durables**
 - Action 10 : Mettre en œuvre des pratiques d'achats responsables au sein de la collectivité
 - Action 11 : Développer l'approvisionnement local pour la restauration collective du territoire (Restauration scolaire, médico-social, ...)

Actions inscrites au CRTE

 Bernay
social, ...
INTERCOM
Terres de Normandie

Parmi les actions inscrites dans cette feuille de route, figurent :

- **La connaissance des ressources du territoire**

la DDTM de l'Eure a mandaté le CEREMA pour étudier l'utilisation des ressources territoriales sur le territoire de l'Intercom.

L'étude a pour objectif de :

✓ Disposer d'un **panorama des ressources territoriales existantes** afin de favoriser les échanges locaux. Le travail se concentrera sur les secteurs :

- de l'agriculture,
- du BTP
- de l'Ecologie industrielle territoriale

✓ Connaître **les échanges de flux** qui ont déjà été mis en place et voir ceux qui pourraient être développés.

✓ Mener **des actions de sensibilisation** des agents pour développer les échanges locaux, pour promouvoir les politiques publiques de l'économie circulaire et de la bio-économie.

Cette étude a été confiée au CEREMA.

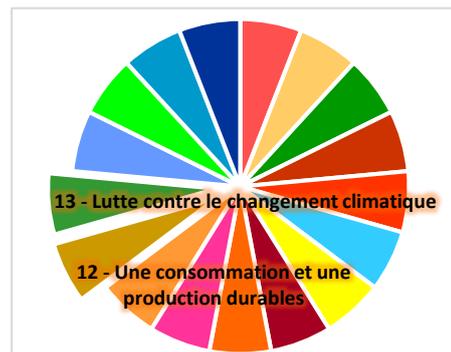
Une première réunion de démarrage avait eu lieu en fin d'année 2020. Le 15 décembre 2021, une seconde réunion a eu lieu pour faire le point sur les différents domaines de l'économie circulaire du territoire et réaliser une visite des lieux propices au développement d'activités liées à l'économie circulaire : la ressourcerie du SDOMODE, la zone d'activité des Granges, plusieurs industries implantées sur le territoire.

6. DEVELOPPER UN TOURISME DURABLE

1) Développer les itinéraires de « randonnée à pied » :

Au cours de cette année 2021, un plan pluri annuel de balisage, sur trois ans, a été mis en place par conventionnement avec le Comité Départemental de randonnée Pédestre (CDRP). Neuf circuits ont bénéficié d'une mise à jour de balisage :

- Circuit des moulins et lavoirs au départ de Livet sur Authou, 7 km
- Circuit du Bosc au départ de La Neuville du Bosc, 8km
- Circuit du panorama sur la Risle et la Charentonne au départ de Nassandres sur Risle, 7km
- Circuit du Moulin Fourêt au départ de Treis Sants en Ouche, 7,5 km
- Circuit du Côtelier au départ de Caroches Saint Nicolas, 9km
- Circuit des aviateurs au départ d'Epinau, 17 km
- Circuit de la Vallée de Saint Aubin au départ de Ajou, 13 km
- Circuit des Bénédictins au départ du Bec Hellouin, 8 km
- Circuit de l'Abbaye du Bec au départ de Brionne, 22 km



L'ensemble des itinéraires d'itinérance douce sont édités sur un même document : pédestre, équestre et cyclo. Cette parution est réalisée sur du papier éco-labellisé.

Un projet de convention entre le CDRP et la caisse locale du crédit agricole en cours de rédaction. Celle-ci va permettre à l'intercom de se faire financer les vingt panneaux de départ.

2) Développer les itinéraires cyclables

- Suite au rendu d'étude de l'ADT sur la filière, des reconnaissances ont été effectuées pour les circuits cyclo autour de Brionne afin de vérifier la signalétique et identifier d'éventuels manques
- Ces reconnaissances ont servi à mettre en forme une fiche descriptive détaillée (pour pallier au manque de signalétique), qui sera téléchargeable via le site Web de l'OTBTN

En 2021, un travail de fond a été mené avec le Département dans le cadre de son schéma de révision des vélo routes et voies vertes 2020-2026 pour lequel 60 millions d'Euros vont être investis.

Sur l'intercom Bernay Terres de Normandie, les tracés des deux vélo routes (dites de la Risle et de la Charentonne) ont été repris pour les sécuriser au maximum. Le jalonnement sera posé en juin 2022.

3) Développer les itinéraires équestres

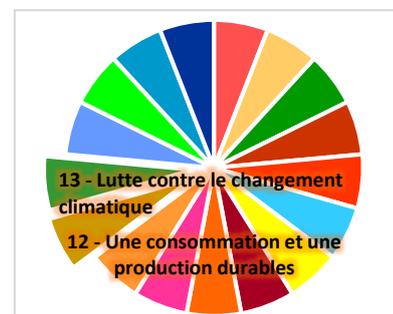
L'itinéraire régional « La chevauchée du Pays d'Auge à La Seine » a été inauguré le 7 mai 2021. Il traverse le territoire de l'Intercom sur plus de 100 km de Montreuil l'Argillé au Bec Hellouin, avec une variante attelage entre Serquigny et Saint Victor d'Epine sur une trentaine de kilomètres.

En parallèle, un travail a été initié avec des cavaliers locaux bénévoles pour créer des boucles équestres locales à partir de l'itinéraire principal. L'objectif est de mailler le territoire et de favoriser la multiplicité en itinérance douce.

7. DEVELOPPER L'ACHAT PUBLIC RESPONSABLE

La collectivité poursuit, depuis plusieurs années, une politique d'achats responsables, aujourd'hui renforcée par la volonté des nouveaux élus et une démarche structurée autour du référentiel ISO.

La politique achat de l'Intercom a été adoptée lors du conseil communautaire du 26 janvier 2021. Cette politique achats comporte un volet achats responsables



Un groupement d'achats ouvert à toutes les personnes morales publiques du territoire

Dès 2017, la communauté de communes a créé un groupement d'achats dont elle est mandataire. L'objectif est à la fois de réaliser des économies d'échelle et de satisfaire aux exigences du développement durable dans le respect des garanties de la commande publique. Les nouveaux élus ont réaffirmé ce choix politique par une délibération du 6 janvier 2021 qui sera suivie de la création d'une commission de l'évaluation des achats responsables. Cette commission sera composée d'élus, de techniciens et de personnes extérieures, afin d'inscrire la démarche dans une dynamique évolutive.

La norme ISO 20400 pour encadrer la démarche

Publiée en juin 2017, la norme ISO 20400 est une norme volontaire qui donne des lignes directrices pour intégrer la responsabilité sociétale dans leur processus achats. Bernay Terres de Normandie utilise ce référentiel afin d'en calquer les prérequis, de structurer la démarche, d'homogénéiser les pratiques et de consolider ainsi sa politique d'achats responsables. Conformément au processus décrit par la norme, la collectivité réalise une cartographie des besoins par famille d'achats ; celle-ci est superposable à l'inventaire des stocks, ce qui permet de déterminer la juste quantité d'achats à réaliser. Une charte déontologique sert de référence à tous les services. Pour l'attribution des marchés, Bernay Terres de Normandie met l'accent sur le volet développement durable en affectant, en règle générale, 20% de la note finale à ce thème.

Bernay Terres de Normandie prévoit de candidater au label « Relations fournisseurs et achats responsables » en fin d'année 2021.

Des exigences par familles d'achats

Concernant les marchés alimentaires, les exigences, traduites en clauses générales d'exécution du marché, sont de différents ordres : traçabilité des produits, part du bio (50 %), exclusion de toutes les nuisances controversées (nitrites, allergènes...), mise en avant des circuits courts, limitation de l'empreinte carbone.

Concernant les marchés de produits d'entretien, les exigences relèvent des écolabels, de même que pour les fournitures administratives : papier PEFC par exemple. La réponse à un d'appel d'offre qui ne proposerait pas de gamme avec écolabel pourrait être déclarée irrégulière.

Dans ces familles d'achats, des lots sont systématiquement réservés à des ateliers protégés, entreprises adaptées ou chantiers d'insertion.

A noter que :

- Des critères environnementaux et/ou économiques et/ou sociaux sont intégrés à tous des marchés de fournitures.

- Le marché de fournitures de produits d'entretien et d'hygiène comprend un lot à une entreprise employant des travailleurs handicapés
- Un comité de pilotage des achats destiné à définir les objectifs et priorités en matière d'achat public mais aussi définir les lignes de conduites en matière d'achats responsables a été créé.

Exemple de critères environnementaux, économiques et sociaux à intégrer dans nos consultations :

Environnementaux	Economiques	Sociaux
- Gestion économe des ressources	- Différenciation sur le marché	- Conditions de travail décentes
- Absence de substances toxiques dangereuses pour l'homme et l'environnement	- Anticipation normative, réglementaire	- Absence de toute forme de discrimination
- Réduction de matières premières non renouvelables	- Réponse à certaines exigences (techniques, environnementales, sociales...)	- Reconnaissance du droit d'expression et du dialogue social pour tous les salariés
- Diminution des nuisances liées aux transports (émissions, bruit, trafic, accidents)	- Meilleur retour sur investissement	- Absence de danger ou d'atteinte à leur intégrité physique et mentale pour les producteurs et les utilisateurs
- Réduction des quantités de déchets non valorisables	- Lutte contre le gaspillage	- Taux de formation par alternance
- Recyclage des déchets	- Longue durée de vie : produit rechargeable, réutilisable et réparable	- Collaboration avec d'autres acteurs économiques (écoles, centres de recherche, associations...)
- Lutte contre les pollutions	- Diminuer les défauts (sécurité, solidité)	- Insertion de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières
- Respect de la biodiversité	- Coûts d'assurance pouvant être négociés suite à la mise en place d'une politique de responsabilité sociétale	
- Utilisation d'énergies renouvelables / Efficacité énergétique	- Logique de cycle de vie et coût global	
- Le développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture	- La rémunération équitable des producteurs	
- Le bien-être animal	- Développement du territoire	
- Privilégier les circuits courts		